

LA TRIBUNE

des ingénieurs de l'aménagement

ORGANE DU SYNDICAT NATIONAL DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FORCE OUVRIÈRE

sommaire

- | | | |
|---|--|---|
| <p>1 Edito</p> <p>2 Le SNITPECT-FO t'a informé
Le SNITPECT-FO y était</p> <p>4 Bilan 2010 / Objectifs 2011</p> | <p>9 Lettre à Georges Tron</p> <p>19 Interview de Eric Peres</p> <p>21 Brèves</p> <p>26 Ils nous ont quittés</p> | <p>28 Dossier Harcèlement managérial
Prochainement, Flash spécial sur la
fusion des corps d'ingénieurs
Les élections du 20 octobre 2011
REHUCIT : appel à témoignage</p> |
|---|--|---|

éditorial par Thierry LATGER, secrétaire général

Il y a peu, des compagnies républicaines de sécurité ont haussé le ton. Contre quelques vilains syndicalistes troublant l'ordre public ? Non, contre les décisions de la RGPP de fermer deux casernes.

Les policiers et les gendarmes leur ont emboîté le pas. La RGPP provoque la fermeture d'hôpitaux, d'écoles, de tribunaux, de subdivisions, de casernes. La fermeture de sites, c'est le déplacement obligatoire, la mutation forcée. Conjointes et enfants de fonctionnaires doivent quitter emploi et école, changer de lieu et de domicile. Le territoire se vide à grande vitesse, ce qui reste de services s'agglutinent autour des métropoles de région. La désertification territoriale s'accroît de manière critique, conséquence d'un soit-disant devoir d'efficacité des services publics, pour ne pas dire un devoir de rentabilité, au nom d'un citoyen qui n'a rien demandé, et surtout pas le départ de ces services.

Cette fois, en deux jours, le gouvernement a plié. Les CRS ont gagné, les casernes ne fermeront pas.

La RGPP ne passera pas par là.

Rêvons un peu : un gouvernement qui ne cède pas devant l'intimidation terroriste ne peut évidemment céder devant l'intimidation policière. Il n'a donc pu que se rendre aux arguments présentés. Dans une république dont une des valeurs principales est l'égalité de traitement, les mêmes arguments devraient produire les mêmes effets. Il semble donc naturel de penser que le gouvernement, frappé par le bon sens des revendications, va arrêter de fermer des services, supprimer des missions et transférer de force des personnels, par exemple dans le cadre de PRH 2013. L'exemple des CRS va donc remettre le SETRA à Bagneux, redonner du sens aux STC et au RST, arrêter d'étrangler les CETE, éviter la destruction programmée des DDT, des BIRM, éviter la suppression des services phares et balises, remettre les personnels DIRM dans la situation où ils étaient avant qu'on les force à déménager, remettre les SIR en état de fonctionner et arrêter leur suppression, conserver les services de navigation et arrêter de supprimer les centres d'exploitation situés sur le réseau secondaire, éviter aux DREAL un futur proche similaire aux DDT (d'après vous, combien

La RGPP trouble gravement l'ordre public !

de temps faudra-t-il pour transformer les DREAL en services interministériels, puis les vider de leurs effectifs ?), en finir avec les réorganisations qui suppriment des postes et qui obligent nombre d'agents à partir de leur service...

La liste est bien longue, des bienfaits que va procurer cette grogne des CRS ! Et au-delà des problématiques de service, soyons fous, imaginons que le mea culpa de l'administration se prolonge sur les dossiers catégoriels :

par exemple, pourquoi ne pas revoir aussi ce projet de fusion des corps absolument abracadabrants : le seul objectif concret présenté, est de pourvoir les postes vacants (sans recruter plus !). Donc, déplacer de force des agents (au moment du recrutement, ou en en profitant pour changer les règles de gestion).

Donc, supprimer des missions, vider des services, fermer des sites, regrouper toujours et encore pour atteindre une masse critique qui puisse supporter d'autres suppressions... dans un cercle vicieux de destruction massive de la fonction publique. Quant à « l'alignement par le haut » promis, il débute par la suppression de la NBI, la suppression de l'accès normal à hors échelle, l'allongement des durées nécessaires pour obtenir une promotion au dessus de divisionnaire, le blocage de l'accès à des emplois DATE et des emplois d'ingénieurs en chef en fonction publique territoriale, la mise en place d'une Prime de Fonction et de Rendement bien plus variable que l'ISS, à l'appréciation exclusive du RBOP. Le contraire aurait été étonnant, d'ailleurs, dans un contexte RGPP où le moindre euro dépensé par les services est pourchassé impitoyablement.

Des compagnies républicaines se soulevant ENFIN contre un outil anti-républicain, on ne pouvait rêver mieux !

La RGPP trouble gravement l'ordre public, c'est un fait maintenant avéré, il est temps d'y remédier, avec ou sans forces de l'ordre...

le SNITPECT-FO t'a informé

Les diffusions du SNITPECT-FO depuis la Tribune n° 1225 d'octobre 2010



Les motions du congrès

Comme de tradition, pour la fin de l'année, les motions débattues en congrès ont été diffusées. Elles constituent le mandat confié par le congrès à la Commission exécutive pour orienter l'activité de ton syndicat.

En direct de la CAP ICTPE du 10 décembre

Un « En direct » fondamental puisqu'il récapitulait le déroulement de la CAP ICTPE où l'administration a gardé en réserve une centaine d'emplois et où elle n'avait à ce moment pas répondu aux demandes sur la fin de la mobilité imposée au moment de la promotion.

Alertes Ravages Humains 2013

Le SNITPECT-FO, avec l'ensemble des syndicats FO, n'a pas hésité à diffuser les documents que la DRH souhaitait cacher : Le vaste plan de déplacement massif de personnel. Cette diffusion a permis de

lancer la résistance contre cette politique de Ressources Humaines qui n'a d'humain que le nom.

La machine à broyer

Un dossier complet sur le harcèlement managérial a été produit. Ce dossier factuel rassemble toutes les preuves de l'existence d'un harcèlement structurel qu'on a déjà vu à l'œuvre à la Poste ou à France Telecom. Il a été diffusé par épisodes avant une publication complète.

En direct du CTP des DDI

Premier CTP des DDI où les représentants du personnel ont obtenu l'ajournement de textes particulièrement régressifs sur les droits acquis : fin des demi-journées de récupération, forfait cadre généralisé, malifications d'ancienneté (au lieu de bénéficier d'un mois de raccourcissement d'échelon, vous pouviez récupérer trois mois d'allongement...).

Compte-rendu de la parodie de concertation sur la fusion des corps et droit de réponse

Une intersyndicale regroupant la quasi totalité des agents (sauf celle qui dit publiquement être contre les corps) s'est constituée pour dénoncer la manière dont est conduit le projet de fusion. Des comptes rendus et les courriers communs sont régulièrement diffusés.

Circulaire sur les comités de domaine

Elle est en ligne sur le site accompagnée d'une analyse de la démarche et les enjeux concernant l'expertise et la spécialisation.

ITM : annulation partielle de l'arrêté du ministère

L'information d'une annulation partielle par le Conseil d'Etat du décret sur l'ITM n'avait pas été diffusée par l'administration... oublié ? Réparé aussitôt par le

SNITPECT-FO qui n'a donc pas hésité à faire connaître aux ITPE leurs droits ! L'administration devrait nous remercier de faire son travail !

Compte-rendu du CTPM du 8 février

Un CTPM où l'administration s'acharne à vouloir revoir (comme chaque année) le compte-rendu d'entretien d'évaluation. Pourquoi garder un minimum de repères quand on peut tout changer chaque année ?

En direct de la CAP du 8 février

Un compte-rendu de la CAP, où des évolutions favorables en gestion ont été arrachées.

Les productions de SNI.TV

Plusieurs vidéos à visionner sur le site : Les dessous des vœux du MEDDTL, VNF : Le grand carnaval, Le droit de réponse du SG sur la fusion des corps

Ces textes peuvent être téléchargés en intégralité sur le site www.snitpect.fr à la rubrique « Publications » de l'espace Adhérents.

Depuis notre dernier congrès, le SNITPECT-FO y était

Audience avec Daniel Canepa

Une délégation du SNITPECT-FO a été reçue par le Président de l'Association du corps préfectoral pour échanger sur la RéATE, le rôle et le positionnement des DDI et des ingénieurs.

Echange avec le député Philippe Plisson

Le député Philippe Plisson est le rapporteur du budget du MEDDTL, le SNITPECT-FO l'a donc rencontré pour lui faire part de son analyse sur la situation catastrophique du ministère suite à la diminution drastique de crédits.

Comité de suivi ARTT du 14 janvier

Un comité de plus, organisé par l'administration et qui ne sert à rien... Puisque l'administration ne tient compte d'aucune

des remarques des représentants du personnel, qu'elle se permet d'envoyer une instruction ministérielle sans même les informer. Nous avons par ailleurs appris que demander d'être informé avant l'envoi d'une telle circulaire, c'était vouloir cogérer le ministère. Pour nous, c'est simplement du dialogue social, matiné d'un peu de respect.

Vœux de la Ministre à l'encadrement de l'administration centrale le 17 janvier

La ministre nous a invités pour ses vœux à l'encadrement. Le SNITPECT-FO a donc répondu présent... Mais avec d'autres camarades FO pour distribuer des tracts dénonçant le projet Perspectives RH 2013. Ces vœux ont été l'occasion d'un échange direct et prolongé entre le

Secrétaire Général du syndicat et la Ministre.

Audience avec la directrice de l'Eau et de la Biodiversité le 20 janvier

Cette rencontre a été l'occasion de rappeler (ou d'informer) que de nombreux ingénieurs des TPE disposent de larges compétences dans le domaine de l'eau et de la biodiversité et qu'en aucun cas on ne peut les qualifier de « génie-civilistes non recyclables » (dixit certains ingénieurs généraux)

Rencontre avec les représentants FO de France Telecom

Le précédent conseiller social nous indiquait ne pas connaître le détail de la situation à France Telecom mais était certain que le MEEDDM n'était pas dans

le même cas. Lors de cette rencontre, nous avons malheureusement pu constater les trop nombreuses similitudes.

Première audience avec le Conseiller Social de la Ministre

Le nouveau Conseiller Social, M Moncourrier (venant de la RATP) nous a reçu le 25 janvier. Nous avons présenté le corps des ITPE et le SNITPECT-FO, ainsi que nos revendications en attendant une rencontre avec la ministre elle-même.

Réunion sur l'avenir des agents de la voie d'eau et du patrimoine

Plusieurs réunions au cabinet se sont tenues. Le SNITPECT-FO était présent avec FO et dans l'intersyndicale pour s'opposer au transfert des agents.



Rencontre avec le Secrétaire Général de la FSPS

Le SNITPECT-FO a rencontré fin janvier le Secrétaire Général de la FSPS (Fédération Services Publics et Santé qui a en charge la territoriale) pour préparer une collaboration sur la syndicalisation des ingénieurs des TPE dans la FPT.

Groupe « d'échanges » sur la fusion des corps d'ingénieurs, le 27 janvier

Contrairement à son intitulé, il ne s'agissait pas d'un groupe d'échanges mais d'une opération de communication de l'administration. Les 30 ingénieurs des TPE présent dans la délégation FO ont été ulcérés par les DRH du MEDDTL et du

MAAPRAT. L'administration a réussi le tour de force de créer en quelques minutes un front intersyndical contre elle.

Audience avec Christian Leyrit, vice président du CGEDD

Cette audience a permis d'échanger sur de nombreux sujets relatifs aux services mais aussi au rôle et au positionnement des ingénieurs des TPE.

CTP des DDI

Notre camarade Laurent Janvier est membre titulaire de la délégation et a pu porter haut et fort l'ensemble de nos revendications sur un avenir pour les DDI.

Réunion bilatérale sur les mesures catégorielles

Une réunion sur les mesures catégorielles a été organisée par la DRH avec FO. Nous avons rappelé nos revendications d'une juste revalorisation des rémunérations des ITPE à hauteur de celle d'autres ingénieurs présent dans le ministère. Nous avons également rappelé que nous serions vigilants sur la concrétisation des engagements du 1^{er} décembre 2010

CAP du 8 février

Une CAP en plein contexte de fusion de corps où le combat des élus à la CAP a permis d'arracher des évolutions de gestion favorables aux ITPE.

Réunion de concertation sur le SNIT du 11 février

Dans le cadre de la gouvernance à 5, FO a sollicité le SNITPECT-FO pour représenter l'organisation dans le cadre des réunions sur le SNIT.

Congrès confédéral

Le SNITPECT-FO a mandaté de nombreux camarades pour participer au congrès confédéral citons en particulier : Pascal Pavageau et René Valladon tous deux Secrétaires Confédéraux !

Cotisations 2011

Groupes de cotisation	Cotisation nationale 2011	Part locale 2011	Part UD-FO 2011	Grades FPE corps des ITPE	Echelons	Grades FPT cadre d'emploi	Echelons	Grades FPE corps des IPEF	Echelons
2	11			Elèves					
3	95			ITPE	1 - 2	IT	1 - 2		
4	143			ITPE	3 - 4	IT	3 - 4		
5	175					IC CN	1	IPEF	1
				ITPE	5 - 6	IT	5 - 6		
6	200			IDTPE	1	IP	1 - 2	IPEF	2 - 3
						IC CN	2 - 3		
7	232			ITPE	7 - 8 - 9	IT	7 - 8 - 9		
				IDTPE	2 - 3	IP	3 - 4	IPEF	4 - 5 - 6
8	263					IC CN	4 - 5 - 6		
				ITPE	10 - 11	IT	10		
9	290			IDTPE	4 - 5	IP	5 - 6	IPEF	7 - 8
				IC2G	1 - 2	IC CN	7 - 8	ICPEF	1
10	300			IC1G	1	IC CE	1		
				IDTPE	6 - 7	IP	7 - 8	IPEF	9
11	163			IC2G	3 - 4	IC CN	9	ICPEF	2 - 3
				IC1G	2 - 3	IC CE	2 - 3		
12	232			IDTPE	8	IP	9		
				IC2G	5 - 6	IC CN	10	IPEF	10
13	300			IC1G	4 - 5	IC CE	4 - 5	ICPEF	4 - 5
				DDE	HE	IC CE	6 - 7	ICPEF	6 - 7
14	63			IC1G	6			IGPEF	
15	68			ITPE civil ou ITPE Hors administration 1 ^{er} niveau					
				ITPE civil ou ITPE Hors administration 2 ^e niveau					
				ITPE civil ou ITPE Hors administration 3 ^e niveau					
				Retraité ITPE		Retraité IT			
				Retraité IDTPE		Retraité IP - IC		Retraité IPEF - ICPEF - IGPC	

ITPE Ingénieur TPE

IDTPE Ingénieur Divisionnaire

IC2G Ingénieur en Chef 2^e groupe

IC1G Ingénieur en Chef 1^{er} groupe

DDE Directeur départemental

IT Ingénieur Territorial

IP Ingénieur Principal

IC CN Ingénieur en Chef Classe Normale

IC CE Ingénieur en Chef Classe Exceptionnelle

IPEF Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts

ICPEF Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts

IGPEF Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts

Réduction d'impôts : en 2011, vous pouvez déduire de vos impôts sur les revenus 66% des cotisations syndicales versées en 2010.

Votre charge nette n'est donc que de 34% des cotisations indiquées ci-dessus et si vous êtes aux "frais réels", intégrez cette dépense dans ces frais).

RETARDATAIRES 2010
il n'est pas trop tard !
Chaque cotisation compte

Focus sur les objectifs 2011 présentés au Congrès

Suite au congrès des 16 et 17 décembre, les objectifs de l'année 2011 se déclinent en quatre grandes familles :

A Stratégie et tactique

1 Affiner notre analyse stratégique

Les enjeux des prochaines années nécessitent plus que jamais de la part de notre organisation syndicale l'approfondissement d'une analyse stratégique préalable à toute action. Cette analyse doit s'appuyer sur les réflexions du groupe des ITPE, et sera d'autant plus pertinente qu'elle pourra se nourrir d'éléments concrets et d'expérience de terrain. Nous devons donc développer et multiplier les lieux et thèmes de réflexions et favoriser au maximum la participation de tous les ITPE. Ainsi, quelques pistes se dessinent déjà :

- développer les groupes de travail en réseau : pour démultiplier les thèmes de réflexion et faciliter l'accès à la « table de travail », en privilégiant les réseaux thématiques, réunissant les acteurs concernés ;
- faciliter et alimenter les groupes de travail programmés : comme chaque année, des groupes de travail sont programmés pour présenter un rapport au prochain congrès « fusion des corps d'ingénieur » « risques et gestion de crise » et « développement économique et aménagement du territoire. Les ITPE sont invités à venir contribuer à ces réflexions, soit par la participation directe au groupe, soit par l'envoi d'éléments, d'exemples ou de témoignages auprès des rapporteurs ;
- développer la réflexion avec la FPT et d'autres organisations syndicales FO d'ingénieurs : notre syndicat doit prendre concrètement en compte la réalité multi-employeurs de la sphère d'intervention des ITPE et doit pouvoir élargir son champ d'action en développant son action auprès des ITPE présents dans la FPT et en se rapprochant des autres corps d'ingénieurs de la fonction publique.

2 Conforter et renforcer le rapport de forces

En 2010, nous avons construit au fil des mois un rapport de forces qui s'est concrétisé par la manifestation du 29 juin, puis par les interpellations ministérielles. Ce rapport de force a contraint nos interlocuteurs à ouvrir les discussions. Il nous faut donc cette année conforter cette position, voire la renforcer compte tenu des dossiers qui s'ouvrent. Ainsi, nous devons :

- professionnaliser et intensifier nos actions : par la mise en place d'un plan d'actions et le développement d'une méthodologie d'intervention, par les retours d'expérience, par la réactivité et l'organisation des militants ;
- co-construire au sein de FO : comme nous l'avons fait l'année dernière en participant aux instances de la FEETS mais aussi de la FGF et des autres lieux de gouvernance de notre organisation, en contribuant aux réflexions et productions transversales ;
- développer les interventions média et les relais presse : exister sur le plan médiatique, c'est la possibilité de démultiplier nos explications, nos points de vues et positions, c'est mettre au débat public des sujets ou des thèmes que notre administration refuse d'ouvrir en interne. C'est ainsi pousser notre administration à prendre position et à être attentive aux risques liés à une mauvaise gestion de ses missions et personnels.



Vie syndicale

3 Renforcer l'animation syndicale de terrain et préparer le SNITPECT de demain

Les sections ont su réactiver nos réseaux mis à mal par les réorganisations, remotiver les camarades lors de la préparation de la manifestation du 29 juin, malgré la sinistrose qui s'est installée dans les services, et les discours fatalistes et lénifiants de nombre de directions. Ainsi, les actions locales ont pu se dérouler sans difficulté, ce qui a renforcé la présence et la force du SNITPECT-FO. Nous devons continuer à renforcer cette animation, qui constitue souvent le seul lien des camarades avec le réseau des ITPE. C'est indispensable pour que nos camarades ne perdent pas pied dans le malström des réorganisations.

Ces réorganisations et réformes sans queue ni tête, ces décentralisations et externalisations de missions sont en train de chambouler le paysage professionnel. Notre organisation syndicale doit pouvoir s'adapter pour continuer à fonctionner et apporter aux camarades l'aide individuelle et collective, les conseils et les appuis qu'ils sont en droit d'attendre.

- Sécuriser les sections départementales autour des sections régionales : certaines sections, sinistrées par les déstructurations de services et l'abandon de missions, franchissent le seuil de la taille critique pour fonctionner correctement. Il faut les sécuriser autour des sections régionales, pour garder le lien avec le territoire et développer une dynamique rassemblant suffisamment d'ITPE pour fonctionner
- Conforter les correspondants et les unités fonctionnelles : ils ont fait la preuve de leur efficacité, de leur écoute du terrain, de leurs capacités à motiver et dynamiser les actions, mais aussi les réflexions. Il nous faut en augmenter le nombre, les aider à s'implanter durablement dans les services et à participer au mieux à l'animation locale
- Développer les liens avec la FPT et les autres corps d'ingénieurs : nous devons trouver des attaches extérieures au ministère ou au corps pour mieux résister à la tempête administrative qui souffle en ce moment sur nos têtes. Les liens que nous tisserons enrichiront nos réflexions, renforceront le corps et rendront nos actions plus fortes
- Soutenir les représentants syndicaux : exposés face aux instances dirigeantes car porteurs de la parole commune souvent en désaccord avec les mesures ou les actions menées, ils doivent être soutenus, à la fois par l'organisation elle-même jusqu'à son plus haut niveau, et par l'ensemble des militants qui constituent solidairement le socle sur lequel ils peuvent s'appuyer.

4 Gagner les élections à la CAP

L'année 2011 sera à nouveau une année d'élections, notamment à la CAP des ITPE. Ces élections seront majeures pour notre corps. Elles conditionneront le rapport de force que le SNITPECT-F sera en mesure de porter face à l'administration sur le sujet de la fusion des corps. Un SNITPECT-FO conforté par des résultats au moins aussi bons que ceux de 2009 pourra faire valoir sa légitimité à revendiquer les meilleurs choix pour le corps des ITPE. Pour ce faire, nous devons :

- valoriser les résultats obtenus et notre savoir faire en gestion : nous avons pu, grâce à nos actions, enregistrer en 2010 un nombre considérable d'avancées concrètes pour les ITPE. Parfois modestes, parfois plus ambitieuses, au total significatives pour tout le corps des ITPE, à tous les niveaux de grade. Il faut maintenant les valoriser, informer les ITPE des conséquences directes ou indirectes, à court ou moyen terme, en expliquer les contenus et les périmètres. Nous avons également, par notre travail et notre présence en CAP, un savoir faire inégalé en matière de gestion. Tous les ITPE ont besoin d'un appui ou d'un conseil déconnecté de l'intéressement inhérent à l'administration, à un moment ou un autre de leur carrière. Parfois un soutien plus ferme pour défendre une mutation ou une promotion. Le SNITPECT-FO a toujours été présent pour écouter, comprendre, soutenir, défendre, obtenir. Nous devons également faire connaître et apprécier ce travail et ces résultats ;
- construire notre plate-forme revendicative 2012-2016 : la période qui va suivre 2012 va ouvrir une phase entièrement nouvelle pour le corps des ITPE. Il faut donc construire dès à présent une plate-forme revendicative basée sur les futurs enjeux liés à l'éventuelle fusion, à l'éventuel futur statut, aux futurs positionnements dans les futures structures ;

- développer la communication pré-élections : la période de communication pré-élections devra être appréhendée de manière anticipée, cohérente, et se développer selon les axes que prévoira la CE, et selon un programme réfléchi ;
- organiser la campagne électorale : le SNITPECT-FO devra se mettre en ordre de bataille pour orchestrer au mieux cette campagne qui doit toucher tous les ITPE du ministère, et les convaincre de voter utilement pour leur syndicat majoritaire. Le mandat risque en effet d'être très court : si fusion il y a en 2012, il faudra refaire une élection. L'enjeu n'est donc pas de positionner dans la durée des représentants du personnel, mais de mandater une représentation capable de porter les revendications des ITPE sur la fusion au plus haut niveau du ministère. Aujourd'hui, seul le SNITPECT-FO est en état de le faire.

C

Missions et services

5 Contrer les mesures de la RGPP2

Le marteau pilon de la RGPP continue d'écraser les services. Nous devons réagir pour contrer au mieux ces mesures purement comptables qui détruisent les services publics.

- Développer les supports de revendication et d'alerte : l'attaque contre les services publics concerne tous les citoyens. Il faut alerter au delà du ministère sur les conséquences à court et long terme de cette politique.
- Développer les actions au sein de Force Ouvrière : c'est au sein de la confédération que nous pourrons faire entendre notre voix, que nous pourrons multiplier les alertes et rendre notre action efficace.
- Mobiliser dans les services et développer nos capacités de résistance : les résultats que nous obtiendrons seront à l'aune de notre mobilisation. Les cadres que nous sommes doivent prendre leurs responsabilités pour le service public que la nation nous a confié, pour les agents de ce ministère qui nous font confiance.
- Rechercher l'appui externe : nous l'avons constaté, notre ministère reste un bon élève de la RGPP. Nous devons, pour contrer les mesures prévues, trouver des appuis extérieurs pour pousser le MEDDTL à stopper le massacre.

6 Positionner l'ingénierie publique au service des territoires

On a dit pis que pendre de l'ingénierie publique, pour la faire disparaître, économies budgétaires obligent. Or, tous les acteurs du développement durable du territoire en font le constat : cette ingénierie publique est indispensable. Ainsi, le SNITPECT-FO, qui n'a jamais cessé de défendre ces missions, est légitime à porter l'argumentaire de fond apte à réhabiliter ces missions :

- changer l'image négative de l'ingénierie et de l'ingénieur : dans une société où l'urgence et le produit financier ont éclipsé les valeurs traditionnelles, il est temps de se rappeler que la richesse de la société provient d'abord de la production et donc de l'ingénierie. La même ingénierie qui peut produire les concepts et les produits nécessaires au développement durable et à la gestion efficace de l'énergie et de ses sources ;
- suivre les évolutions et la politique de l'ENTPE : école phare, creuset du corps, nous devons veiller à son avenir par une attention de tous les instants. Cette école peut et doit être l'outil de formation dont nous avons besoin pour continuer à moderniser l'ingénierie d'Etat ;
- peser sur les débats autour de l'ingénierie routière : la route occupe une place privilégiée dans nos métiers et notre culture. Si certains ont voulu y voir le diable anti-écologique, nous savons, pour l'avoir pratiqué, que l'ingénierie routière est une école incomparable d'appréhension des problématiques territoriales complexes, des gestions de procédures et de débats publics dont la société actuelle a un grand besoin. Nous savons également que le transport et les infrastructures de transport restent des éléments forts et incontournables de notre développement ;
- développer l'ingénierie des territoires autour des préfets : si l'ingénierie est à reconstruire, elle passera forcément par de nouvelles organisations territoriales, et au niveau de l'Etat, par le préfet ;
- soutenir le RST et les CETE, services techniques au service de la sphère publique : le réseau scientifique et technique en général et les CETE en particulier, qui y occupent une place privilégiée, doivent conforter leur rôle structurant et support du portage de politiques publiques.

D

Gestion et statut

7 Obtenir une juste réforme statutaire

- **Un troisième niveau plus solide** : le système proposé par l'administration, un mélange de nos emplois fonctionnels actuels avec un grade à accès fonctionnel (ce qui signifie que pour y avoir accès, il faut passer par un emploi fonctionnel pendant une durée suffisante) bridé dans son dimensionnement et dans son déroulement n'est pas acceptable. Il comporte le grand risque de voir nos emplois fonctionnels disparaître au profit d'un graf moins intéressant, d'où une régression. Nous devons oeuvrer pour aller vers une solution plus pérenne, un vrai troisième grade venant en lieu et place de nos emplois fonctionnels.
- **Une revalorisation aux premier et deuxième niveaux** : l'arbitrage donné en 2010 est scandaleux : il ne propose statutairement rien ou presque (un gain de 30 points d'indice en entrant dans le corps, une aumône pour les concours externes en sortie d'école uniquement !) pour les premiers et deuxième niveaux, qui stagnent sur des déroulements indiciaires indécents. Déjà, en 2005, le principalat avait été inventé pour proposer aux premiers niveaux une fin de carrière décente.
- **L'accès à tous les niveaux de fonction** : le cantonnement des ITPE dans des emplois de catégorie A est purement scandaleux. Ils ont fait la preuve de leurs compétences aux plus hauts niveaux de responsabilité, et doivent pouvoir accéder à tous les postes, sans qu'on les pénalise par des handicaps statutaires. La compétence doit pouvoir être reconnue.

8 Améliorer la gestion

- **Inscrire dans les faits les décisions du 1^{er} décembre 2010** : les avancées actées en décembre 2010 sont encore à l'état de projet. Nous savons que pour les faire inscrire dans les faits (et sur les fiches de paye), nous devons être fermes et volontaires face à une administration qui ne cherche qu'à éviter les concrétisations.
- **Créer un vrai principalat au deuxième niveau** : ce niveau de grade est le grand oublié de toutes les réformes statutaires, et pourtant celui qui pilote toutes les réformes. Nous réclamons un principalat, à défaut d'un vrai déroulement indiciaire du grade, qui permette aux IDTPE en fin de carrière de franchir la barre de l'indice 966, pour atteindre l'indice 1015.
- **Faire avancer les revendications sur la mobilité** : les ITPE ont porté clairement des revendications sur la problématique mobilité lors de la CAP de novembre 2010, notamment sur l'appréciation de ce facteur sur l'ensemble de la carrière, sans obligation de mobilité particulière au niveau des promotions. Le changement significatif de contexte professionnel peut être apprécié autrement qu'en imposant un changement de structure.
- **Améliorer des règles de gestion individuelle** : la prise en compte sociale dans la gestion reste hélas d'actualité, et constitue une demande forte du SNITPECT-FO. Nous devons oeuvrer pour obtenir une meilleure prise en compte des difficultés personnelles des ITPE en poste, en mutation ou en promotion.

9 Améliorer la rémunération

Les ingénieurs des TPE n'ont pas la rémunération correspondant à leurs compétences. Ce thème reste donc un sujet crucial et au centre de l'action.

- **La concrétisation des décisions du 1^{er} décembre 2010** : en 2010, nous avons bataillé et obtenu un certain nombre d'avancées financières. Il reste maintenant à les concrétiser sur la fiche de paie.
- **La fin des zones géographiques et des coefficients individuels** : la définition de zones géographiques distinctes n'a permis de démontrer qu'une chose : les services s'en servent pour spolier les ITPE. Il faut donc y mettre un terme, ainsi qu'au coefficient individuel, instrument opaque de clientélisme néfaste à la bonne réalisation de nos missions. En effet, le désintéressement du fonctionnaire, son objectivité et sa neutralité peuvent être mis à mal si la rémunération des fonctionnaires dépend du bon vouloir d'un notable local.
- **La concrétisation de la note sur l'intérim** : nous avons obtenu le principe de la rédaction d'une telle note, pour mettre fin au scandale du travail non rémunéré. Il reste maintenant à la faire écrire, faire prendre en compte les réalités du terrain, et en faire appliquer les conclusions par les services.



- **Des coefficients d'attente décents lors de changements de poste ou de promotion** : nous devons encore lutter contre des pratiques inacceptables visant à spolier les ITPE récents dans une région ou un département, au prétexte d'une mutation ou d'une promotion.
- **Des ISS cohérents avec le statut revendiqué** : les primes actuelles, même revalorisées par les décisions du 1^{er} décembre, sont encore trop faibles et très inférieures à celles de corps équivalents. Nous devons obtenir la juste rémunération des compétences acquises.

10 Œuvrer à la reconstruction de la GPECC

Note d'orientation du corps, charte de gestion pour des parcours choisis : les évolutions récentes du corps et celles attendues imposent la finalisation de la note d'orientation du corps et la reprise de la charte de gestion pour donner aux ITPE les outils nécessaires à la structuration de leurs carrières et de leurs compétences, au service des missions de l'Etat et des Collectivités Territoriales.

- **Un chargé de mission supplémentaire** : il devient nécessaire, au vu de l'ampleur de la tâche qui s'annonce. Il doit permettre la mise en chantier puis en oeuvre de ces éléments.
- **La valorisation de l'expertise** : les ITPE ont plébiscité les comités de domaine, et ont prouvé leur valeur technique. L'écrasante majorité des experts et spécialistes labellisés du MEDDTL sont ITPE. Il faut valoriser cette puissante force d'expertise en la mettant au service des missions qui nous sont confiées, et en la faisant reconnaître.
- **La quatrième année et la formation continue** : développer l'expertise, c'est aussi permettre à tous les ITPE, y compris ceux en poste, l'accès à la formation qualifiante, sous forme de quatrième année, de master ou de formation continue.
- **Une nouvelle adéquation grade/fonction** : l'évolution des structures administratives et des fonctions exercées, l'ambition de porter notre corps vers des fonctions à toujours plus fortes responsabilités, nécessitent une réflexion approfondie sur une nouvelle adéquation grade/fonction.

11 Développer les contre-propositions à la fusion

Le projet de fusion présenté par l'administration est totalement indigent. Nous ne pouvons l'accepter. C'est pourquoi le SNITPECT-FO s'est engagé dans plusieurs actions sur ce thème :

- **écrire un livre blanc** : il définira le contexte dans lequel le corps pourra s'exprimer et s'orienter. Il tracera les grandes lignes et les objectifs à long terme, pouvant être assignés à un corps dont on a l'ambition de faire l'outil capable de gagner la bataille du développement durable ;
- **développer des relations intersyndicales avec les autres corps d'ingénieurs concernés** : le projet de fusion nous rapproche naturellement des autres corps d'ingénieurs concernés, et nous devons travailler ensemble à notre avenir ;
- **établir une plate-forme revendicative commune** : pour ne pas laisser l'administration maîtresse de l'exercice, nous devons établir clairement nos revendications et les porter avec toute la fermeté et la détermination nécessaires.

En conclusion, le programme ambitieux de l'année dernière a été mis en route, grâce à l'action de tous les ITPE et à leur détermination. La porte est entrouverte grâce aux actions et la mise en place du rapport de forces des ITPE. Le programme prend de l'ampleur pour aboutir, concrétiser les avancées, et en obtenir de nouvelles. Ce programme aura besoin de l'apport et du soutien de nous tous, il nécessitera le maintien d'un rapport de force adéquat.

Pour réussir nous devons oser, montrer notre détermination, résister, agir. Nous devons être unis et grouper nos interventions avec d'autres corps. Pour gagner ensemble !

Monsieur Tron, pourquoi l'Etat se désengage-t-il des territoires ?

- // Lettre à Georges Tron
- // Présentation de la gestion du corps des ITPE
- // Problématique de l'emploi DATE
- // Conditions d'accès à l'emploi DATE
- // Courrier du Secrétaire Général du MEEDDM sur l'emploi DATE
- // Les freins à la mobilité inter-fonctions publiques
- // Extraits d'interventions de parlementaires sur le statut des ITPE
- // Listes des parlementaires intervenus sur le statut des ITPE

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales assistent, impuissantes, au désengagement progressif de l'Etat en matière d'aménagement et de développement des territoires.

Sans nier l'apport des lois de décentralisation et des transferts de compétence, les collectivités territoriales revendiquent aujourd'hui le maintien au sein des services déconcentrés de l'Etat de compétences techniques fortes afin de les accompagner dans la mise en œuvre de ces grandes politiques publiques.

Mais les réformes de l'organisation territoriale et la mise en œuvre des orientations du Grenelle ne sauraient réussir efficacement sans accompagnement technique et financier de l'Etat au plus près du terrain.

Pour œuvrer en ce sens, les ingénieurs des TPE ont démontré leur capacité d'expertise technique et de conseil ainsi que leurs compétences, autant d'aptitudes à accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de projets complexes.

*Or, tant par la gestion globale des agents et des moyens dans les services déconcentrés qui se met en place sous l'égide du secrétariat général du gouvernement, que par le sort fait à l'évolution statutaire des ITPE, **vous provoquez leur fuite.***

Quelles conséquences pour les services publics et les collectivités locales ?

- l'effondrement des compétences de l'Etat en matière de prévention, prévision et gestion des crises,
- la fin des conseils aux collectivités en matière d'aménagement et de développement du territoire,
- la fin de la solidarité de l'état apportant un appui aux petites communes et structures intercommunales dans la mise en œuvre des politiques publiques,
- l'abandon des contrôles liés à la mise en œuvre pertinente des politiques publiques (pollution de l'eau, constructions illégales, sécurité des transports, utilisation des crédits et subventions, sécurité routière...),
- la perte d'une compétence technique neutre et désintéressée au service des citoyens dans tous les domaines de l'aménagement et du développement du territoire.

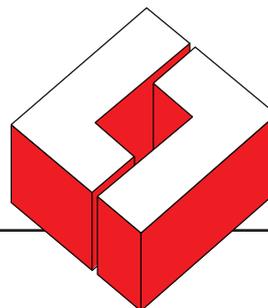
Que met-on en place dans les Directions Départementales Interministérielles, sous l'impulsion de vos services ?

- un dénigrement constant des fonctionnaires et de la technicité, et donc une totale absence de reconnaissance du besoin pourtant criant d'ingénieurs de l'Etat sur le territoire,
- un blocage des déroulements de carrière, réservant les postes à responsabilité non pas aux plus compétents, mais à une "élite" créée par un système inégalitaire,

Les ingénieurs des TPE en appellent donc à votre sens des responsabilités pour développer une vraie modernisation de l'Etat : la reconnaissance de la place des ITPE dans ces services, comme en témoignent plus de 90 parlementaires qui sont intervenus auprès de vous.

Votre réponse constituera un signe fort pour les ingénieurs des TPE sur leur avenir dans les structures de l'Etat en général et au niveau territorial en particulier.

SYNDICAT NATIONAL DES INGÉNIEURS
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Force Ouvrière

Groupement fondé en 1855

Monsieur Georges Tron,
Secrétaire d'Etat auprès du ministre du Budget,
chargé de la Fonction publique,
139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12
PARIS le 18 janvier 2011

Objet : Statut des ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat

Monsieur le Secrétaire d'Etat

Le corps des ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat intervient au sein des services de l'Etat sur la mise en œuvre opérationnelle des grandes politiques publiques portées par les ministères techniques. Il a démontré ses compétences, en particulier aux niveaux départemental et infra-départemental, en matière de prévention des risques et gestion de crise, d'urbanisme, de développement et d'aménagement durables des territoires, de sécurité routière, de logement, d'habitat, de politique de la ville, d'environnement, de gestion de l'eau, d'infrastructures de transport et de constructions publiques.

Nombre d'ingénieurs des TPE exercent également au sein des collectivités territoriales sur des missions d'encadrement et apportent leurs compétences pour mettre en œuvre localement les grands projets de développement et d'équipement des territoires.

Le positionnement de ce corps sur des fonctions d'encadrement supérieur, obtenu depuis de nombreuses années grâce à une formation de haut niveau et à une gestion des parcours exigeante, l'a rendu spécifique dans le paysage administratif ¹. Il est de fait considéré par les élus et les différents responsables hiérarchiques de l'Etat comme un corps de A/A+ ², une catégorie que vos services refusent toutefois de reconnaître.

Ce positionnement de A/A+ se traduit par des parcours individuels riches et dynamiques, très appréciés des employeurs publics. Le profil des ingénieurs des TPE est en phase avec les défis d'une administration moderne tant au niveau central qu'au niveau local, sur les thèmes du management, de la technique, du développement durable ou encore de la recherche.

Pourtant, l'administration de votre secrétariat d'Etat tente d'étouffer le corps des ingénieurs des TPE dans le carcan de son modèle dit du "A type" (fonctionnaires de catégorie A recrutés essentiellement à BAC+3). Il réserve à notre corps un avenir restreint et inacceptable.

Cette position va d'ailleurs à l'encontre de votre propre vision de la fonction publique.

Sur le thème des taux de promotions et des régimes indemnitaires, le Président de la République a annoncé le 2 mars 2010, lors d'un déplacement à Laon sur l'avenir de la fonction publique, un alignement par le haut des corps présents dans les nouvelles directions. Or, parmi les corps d'ingénieurs, celui des ingénieurs des TPE est pénalisé par le taux de promotion le plus bas. De plus, au sein des Directions Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement et de la Direction Générale de l'Aviation Civile, les ingénieurs des TPE occupent des fonctions similaires à d'autres corps d'ingénieurs mais avec des écarts de rémunérations très importants, dépassant parfois les 30 %.

¹ Voir annexe n°1 Présentation du corps des ingénieurs des TPE.

² Corps recruté au niveau A et pouvant dérouler sa carrière jusqu'au niveau A+ de direction.

Vous prônez la mobilité et la construction de parcours professionnels dynamiques. Pourtant le chantier RH des directions départementales interministérielles aura pour conséquence de rigidifier la construction des parcours professionnels. Il contraindra les mobilités depuis ou vers ces directions, en niant à la fois l'intérêt d'une mobilité choisie par l'individu et pour le service, et l'intérêt d'une gestion nationale exigeante comme celle des ingénieurs des TPE. Il nuira alors à l'attractivité des postes en directions départementales, et donc au maintien des compétences dans ces services.

En ce qui concerne la mobilité entre fonctions publiques, depuis longtemps les ingénieurs des TPE ont une forte propension à l'essaimage dans plusieurs ministères, établissements publics et collectivités territoriales. La transformation de l'emploi fonctionnel actuel en troisième niveau de grade est aujourd'hui une condition nécessaire et indispensable à cet essaimage³. Pourtant, vos services l'entravent. Force est de constater que vos déclarations sur l'amélioration de la mobilité entre les fonctions publiques sont restées lettre morte.

Vous affirmez que les emplois de direction sont ouverts à tous et attribués uniquement en fonction de critères de compétence. Pourtant, tout est organisé pour réserver l'accès des emplois de direction d'administration territoriale de l'Etat aux corps issus de Polytechnique ou de l'ENA.

Preuve en est, plus d'une soixantaine d'ingénieurs des TPE ont été sollicités par leurs préfets pour occuper ces emplois à l'issue des préfigurations des nouveaux services de l'Etat. Sans le décret dérogatoire que vous avez dû publier pour l'occasion, ils n'auraient pu y accéder. A l'avenir ces directeurs choisis pour leurs compétences ne pourront plus être recrutés⁴. Déjà, certains ingénieurs des TPE apprennent que le blocage statutaire conduit les préfets à éliminer leur candidature a priori.

Vos services n'ont cessé de contraindre le projet d'évolution statutaire proposé aux ingénieurs des TPE par leur ministère de gestion, pourtant peu coûteux et qui irait dans le sens d'une réelle modernisation de l'Etat.

Ainsi, sur les enjeux de libre accès aux emplois de direction, de levée des freins à la mobilité dans chaque fonction publique et entre fonctions publiques, d'harmonisation des régimes indemnitaires et des taux de promotion, votre administration est un véritable frein.

Au contraire, vos services s'arc-boutent sur une fusion des corps – ingénieurs des TPE, ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, ingénieurs des travaux météorologiques, ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques –, sans cohérence et sans objectif stratégique pour le service public.

Non seulement cette fusion n'améliorera pas les mobilités entre les ministères, contraints par la LOLF, mais elle risque de briser l'adéquation entre les besoins de la fonction publique et le profil de ces ingénieurs, en dégradant leur gestion et leur positionnement.

Enfin, vos services travaillent insidieusement à la mise en place d'un grade à accès fonctionnel dont le dimensionnement ne permettrait pas d'accueillir l'ensemble des 500 ingénieurs des TPE aujourd'hui positionnés sur l'emploi fonctionnel correspondant, et dont le dernier échelon serait également contingenté. Contraintes que l'arbitrage du Premier ministre⁵ ne prévoyait pas. Ceci constituerait une régression scandaleuse et inacceptable par rapport à la situation actuelle...

Les ingénieurs des TPE en appellent donc à votre arbitrage pour développer une vraie modernisation : la nécessaire réforme statutaire et indemnitaire pour les ingénieurs des TPE doit reconnaître les fonctions exercées et les compétences mises en oeuvre comme en témoignent plus de 90 parlementaires qui sont intervenus auprès de vous⁶.

Votre réponse, très attendue, constituera un signe fort pour les ingénieurs des TPE sur leur avenir dans les structures de l'Etat en général et au niveau territorial en particulier.

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués

Le Secrétaire Général du SNITPECT-FO
Thierry Latger

³ Voir annexe n°3 Les blocages statutaires de la mobilité inter-fonctions publiques pour le corps des ITPE.

⁴ Voir annexe n°2 Problématique des emplois de Direction d'Administration Territoriale de l'Etat.

⁵ Arbitrage rendu suite à la réunion interministérielle du 12 octobre 2010.

⁶ Voir annexe 4 : Liste des parlementaires intervenus sur le dossier des ingénieurs des TPE.

ANNEXE 1

Le corps des ingénieurs des TPE : une gestion par la compétence

Le corps des ingénieurs des TPE, avec ses 4 400 ingénieurs en activité au ministère du développement durable constitue le corps d'encadrement technique majoritaire du ministère. Toutefois, sa sphère d'activité des ingénieurs dépasse largement le cadre de son ministère de gestion pour intervenir dans l'ensemble de la sphère publique, parapublique et privée.

Sa gestion par les parcours professionnels et son positionnement le rend particulier dans le paysage administratif. Le corps des ITPE peut être considéré comme un corps de A/A+, concept que le ministère de la fonction publique refuse de reconnaître. En effet, elle veut étouffer le corps des ingénieurs des TPE dans le carcan de son modèle dit du « A type » (fonctionnaires de catégorie A recrutés essentiellement à BAC + 3), niant ainsi les recrutements à BAC +5 minimum (environ 10 % du corps possède un doctorat et est donc BAC + 8, et environ 50 % possède un double cursus ingénieur + master ou architecte) et les parcours concrets aboutissant à de nombreux postes de direction.

Pourtant, les spécificités du corps des ITPE montrent qu'il serait préjudiciable de vouloir enfermer les ingénieurs des TPE dans ce carcan :

La valeur mobilité

Dans le cadre de la construction de carrières par la compétence, les ingénieurs des TPE ont une culture de la mobilité (la durée moyenne d'un poste d'ITPE est de quatre ans). Cette mobilité est choisie par les intéressés dans le cadre de la consolidation de compétences à travers les parcours professionnels. Cela permet de changer de service pour être dans différentes postures pour la conduite d'une politique publique ou de changer de métiers régulièrement pour permettre une fertilisation croisée des différentes compétences.

Cette valeur de la mobilité aussi bien géographique, que d'administration ou de fonctions permet de décliner plusieurs typologies de carrières : spécialiste, généraliste de domaine, généraliste.

L'analyse des parcours et des résultats pour les promotions

Contrairement aux usages de nombreux corps, la promotion au sein des ingénieurs des TPE ne se fait pas à l'ancienneté. Une analyse complète de tous les proposés des parcours et des évaluations sur plusieurs années est réalisée dans le cadre de la commission administrative paritaire. Par ailleurs, un ingénieur promu doit généralement changer d'environnement professionnel au moment de la promotion.

Ce dispositif est très exigeant vis-à-vis des intéressés. Mais il est accepté socialement car il traduit l'idéal de gestion par la compétence et les parcours et aussi parce que l'examen des dossiers est réalisé contrairement dans le cadre de la CAP avec les représentants du personnel.

Une diversité dans les formations initiales et une école de formation pour le secteur public comme le secteur privé

Environ 85 % du recrutement externe du corps conduit à une formation d'ingénieur à l'Ecole Nationale des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat. Cette école réputée et de haut niveau recrute essentiellement sur concours après les classes préparatoires aux grandes écoles. Cette école forme aussi bien des fonctionnaires destinés à exercer dans la sphère publique que des non-fonctionnaires qui exercent dans le secteur privé.

Au-delà du recrutement à travers l'ENTPE, environ 15 % du corps est recruté par la voie de concours sur titre pour pouvoir disposer de compétences particulières : électronique, biologie marine...

Enfin, quelle que soit la voie de recrutement externe, de nombreux ingénieurs disposent d'un double cursus comme par exemple des masters en risque, urbanisme, génie civil, écologie, économie, sciences politiques..., des formations d'architecte et environ 10 % des ingénieurs disposent d'un doctorat.

Une ouverture sociale du corps

L'autre voie de recrutement du corps est la promotion interne de techniciens et contrôleurs (environ 30 % du corps). Cette ouverture sociale est plus élevée que la moyenne des autres corps de catégorie A mais est aussi plus sélective.

On peut également noter que l'ENTPE, école de formation du corps, présente 30 % de boursiers (ingénieurs non fonctionnaires) niveau parmi les plus élevés des écoles d'ingénieurs de la fonction publique.

Une présence à tous les échelons administratifs au ministère du développement durable

Le ministère du développement durable est le ministère gestionnaire du corps des ITPE mais aussi son premier employeur. Les ITPE présents au sein du ministère se caractérisent par une présence dans toutes les structures :

- en services départementaux (1 600)
- en services interdépartementaux ou régionaux (1 100)
- au sein du réseau scientifique et technique (850)
- en administration centrale (450)
- dans le réseau formation (350)
- dans les structures internationales

et dans les domaines stratégiques du ministère : Aménagement et politiques urbaines, Environnement et Risques, Génie Civil, Bâtiment, Exploitation des

infrastructures, Transports et territoires, Recherche et Développement.

Une forte propension à l'essaimage

Au-delà du MEDDTL, attachés à exercer leurs missions de service public de l'aménagement durable des territoires, **les ITPE ont également une propension traditionnelle à l'essaimage**, pour une durée d'un ou plusieurs postes, vers les collectivités territoriales (500), les autres ministères – notamment ceux de la Justice, de l'Éducation Nationale, de la Santé, des Affaires Étrangères – et les établissements publics (200).

Une capacité à adopter des postures différentes et à exercer à tous les niveaux de fonction

Parmi les ingénieurs des TPE, il est possible de trouver aussi bien des spécialistes et experts que des généralistes. Mais la construction du corps, à travers son école et sa gestion permet de donner un substrat commun et donc développer le travail en réseau.

Ils disposent d'une capacité à se projeter dans des postures opérationnelles et transversales : la conduite de projets, le management d'interfaces, la gestion-exploitation, l'expertise...

Cela leur permet d'exercer à tous les niveaux de fonction :

- chef d'unité, chargé d'étude... au premier niveau de fonction,
- chef de service, directeur de projet, expert... au deuxième et troisième niveau de fonction,
- emplois de direction comme directeur régional ou départemental, directeur de Centre d'Études Technique de l'Équipement, DGA en collectivité...

ANNEXE 2

Les emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat

A - Problématique du décret DATE

En 2009, les DDE-DDAF ont travaillé sur leur transformation en DDT au 1^{er} janvier 2010. Les directeurs et/ou directeurs adjoints ont été chargés de la préfiguration de ces futurs services, et ont donc travaillé à leur réorganisation durant l'année 2009.

Au 1^{er} janvier 2010, les préfets devaient faire des propositions de nomination dans les emplois de directeurs d'administration territoriale de l'Etat (emplois DATE) pour les directeurs et directeurs adjoints.

Plus d'une soixantaine d'ingénieurs des TPE (la plupart du temps sur emploi fonctionnel d'ingénieur en chef du 1^{er} groupe)¹ qui étaient préfigureurs des futures DDT et ayant donné satisfaction devaient tout naturellement être nommés sur l'emploi DATE, à la demande de leur préfet.

Mais le décret DATE n'a pas permis que toutes ces nominations soient actées, car il réserve ces postes à des corps typiquement « A+ » et écarte de fait les corps de « A » qui terminent leur échelonnement indiciaire à 966.

Exemples concrets de directeur dans le Nord, ou de directeur adjoint dans le sud, sur des postes classés en groupe 2 sur lesquels les ITPE ne peuvent pas postuler.

B - Réponses de l'administration

Le 28 novembre 2009, le secrétaire général du MEEDDM, M Didier Lallement, reconnaissait le problème et écrivait aux services du Premier Ministre pour tenter de trouver une solution.

Il souhaitait également assouplir l'accès aux emplois DATE pour le corps des IPEF, sans se préoccuper du corps des ITPE.

La seule réponse apportée a été de déroger au décret DATE pour les préfigureurs ITPE qui ont pu être nommés en 2010 sur un emploi qui ne leur est normalement pas accessible.

Cela signifie que dès lors, le décret s'appliquant, plus aucune dérogation ne permettra à un ITPE d'avoir accès à certains emplois DATE, notamment des groupes 1 et 2, avant la fin de leur carrière.

C - Conclusion

Compte tenu des compétences développées et reconnues, le corps des ITPE devrait bénéficier d'un déroulement indiciaire donnant accès aux emplois DATE des 1^{er} et 2^e groupes, et donc bénéficier d'un grade d'avancement terminant à Hors Echelle.

¹ Le corps des ingénieurs des TPE comprend deux grades (Ingénieur et Ingénieur divisionnaire, ainsi que deux emplois fonctionnels, ingénieurs en chef des 2^e et 1^{er} groupe).

		Conditions pour réserver l'accès aux Polytechniciens et aux Enarques	Conditions alibis difficilement atteignables pour permettre l'accès aux ITPE	Conditions conduisant à bloquer les ITPE dans les emplois de groupe IV et V	La réalité de la gestion par la compétence
Groupe I	Directeur Régional / SGAR	8 ans d'ancienneté dans un corps dont l'indice terminal dépasse l'indice brut 1015	4 ans sur un emploi du groupe III	Pas de possibilités supplémentaires pour les ITPE	Avoir été désigné comme préfigurateur avant le 1er janvier 2010
Groupe II	Directeur Régional / SGAR / Directeur Régional adjoint / Adjoint au SGAR / Directeur Départemental	8 ans d'ancienneté dans un corps dont l'indice terminal dépasse l'indice brut 1015	4 ans sur un emploi du groupe III	Pas de possibilités supplémentaires pour les ITPE	Avoir été désigné comme préfigurateur avant le 1er janvier 2010
Groupe III	Directeur Régional / SGAR / Directeur Régional adjoint / Adjoint au SGAR / Directeur Départemental / Directeur départemental adjoint	Appartenir à un corps dont l'indice brut terminal est à 1015, avoir atteint l'indice brut de 835 et avoir 8 ans d'ancienneté dans un corps culminant à un indice brut à 1015 ou Appartenir à un corps dont l'indice brut terminal est supérieur à 1015 et avoir 8 ans d'ancienneté en catégorie A	Appartenir à un corps dont l'indice brut terminal est égal à 966 et avoir occupé un ou plusieurs emplois fonctionnels dotés d'un indice terminal au moins égal à 1015 pendant une durée minimum de 3 ans et avoir 8 ans d'ancienneté	Pas de possibilités supplémentaires pour les ITPE	Avoir été désigné comme préfigurateur avant le 1er janvier 2010
Groupe IV	Directeur Régional / SGAR / Directeur Régional adjoint / Adjoint au SGAR / Directeur Départemental / Directeur départemental adjoint	Appartenir à un corps dont l'indice brut terminal est à 1015, avoir atteint l'indice brut de 835 et avoir 8 ans d'ancienneté dans un corps culminant à un indice brut à 1015 ou Appartenir à un corps dont l'indice brut terminal est supérieur à 1015 et avoir 8 ans d'ancienneté en catégorie A	Appartenir à un corps dont l'indice brut terminal est égal à 966 et avoir occupé un ou plusieurs emplois fonctionnels dotés d'un indice terminal au moins égal à 1015 pendant une durée minimum de 3 ans et avoir 8 ans d'ancienneté	Appartenir à un corps terminant à l'indice brut 966 et justifiant de 13 ans d'ancienneté dont 4 dans un grade d'avancement du corps	Avoir été désigné comme préfigurateur avant le 1er janvier 2010
Groupe V	Directeur Départemental / Directeur Régional adjoint / Directeur Départemental adjoint	Appartenir à un corps dont l'indice brut terminal est à 1015, avoir atteint l'indice brut de 835 et avoir 8 ans d'ancienneté dans un corps culminant à un indice brut à 1015 ou Appartenir à un corps dont l'indice brut terminal est supérieur à 1015 et avoir 8 ans d'ancienneté en catégorie A	Appartenir à un corps dont l'indice brut terminal est égal à 966 et avoir occupé un ou plusieurs emplois fonctionnels dotés d'un indice terminal au moins égal à 1015 pendant une durée minimum de 3 ans et avoir 8 ans d'ancienneté	Appartenir à un corps terminant à l'indice brut 966 et justifiant de 13 ans d'ancienneté dont 4 dans un grade d'avancement du corps	Avoir été désigné comme préfigurateur avant le 1er janvier 2010

Paris, le 26 NOV. 2009

Secrétariat général

Le ministre d'Etat

à
Monsieur le Premier ministre

– Secrétariat général du Gouvernement
Mission interministérielle pour la réforme
de l'administration territoriale de l'Etat

Monsieur le ministre du budget, des comptes publics
de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

– Direction générale de l'administration et de la
fonction publique
– Direction du budget

Nos réf. : SG03699
Affaire suivie par : Isabelle RAYMOND-MAUGE
isabelle.c.raymond@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 01.40.81.52.19

Objet : nomination des préfigureurs aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat – conditions d'application du décret n°2009-360 du 31 mars 2009
P.J. : extrait du décret, articles 13 à 15
proposition de modification du décret

Le processus de nomination dans les emplois fonctionnels des directions départementales interministérielles et des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, est actuellement engagé.

Je souhaite porter à votre connaissance les situations difficiles rencontrées dans l'application du décret n°2009-360 du 31 Mars 2009. En effet, si aucune solution adaptée n'est mise en place, certains des préfigureurs désignés risquent de ne pas pouvoir être nommés dans l'emploi de direction qu'ils préfigurent, et ce, bien qu'ils aient fait la preuve de leurs compétences dans cette mission : ils ne pourront pas satisfaire, à la date du 1er janvier 2010, à tous les critères édictés dans les articles 13 à 15 du décret du 31 mars 2009. Cela pourrait constituer un obstacle très fâcheux à la bonne mise en place de la réorganisation des services de l'Etat.

En effet, il me paraîtrait difficile de justifier – sauf avis contraire du préfet concerné, de recruter comme directeurs d'autres candidats que les préfigureurs lorsque ceux-ci ont donné toute satisfaction.

En outre, les dispositions du décret s'appliquent, a posteriori, à des situations résultant de politiques de recrutement et de gestion des viviers de cadres supérieurs déjà engagées de longue date.

Ces situations appellent de mon point de vue, un traitement exceptionnel dans l'intérêt collectif comme dans l'intérêt individuel des agents.

C'est pourquoi je sollicite en toute urgence une modification du décret n° 2009-360 du 31 mars 2009, visant à introduire des dispositions permettant de conduire à bien les premières nominations actuellement engagées, afin d'assurer une bonne transition avec l'exercice de préfiguration.

Ces dispositions permettraient, à titre dérogatoire et pour tenir compte de la situation individuelle des préfigureurs actuellement en poste, de nommer ceux qui ne remplissent pas les conditions pour occuper l'emploi qu'ils préfigurent, dans un groupe inférieur pour lequel ils remplissent les conditions, ou, à défaut de les nommer dans le groupe V.

Au delà de la situation des préfigureurs pour lesquels une solution à court terme doit nécessairement être trouvée, il me semble également souhaitable de revoir un certain nombre de dispositions de ce texte permettant d'améliorer l'accès des cadres à haut potentiel aux emplois du groupe III, IV et V. Il s'agirait, d'une part, à l'heure de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, de rendre plus équitable pour les lauréats de la promotion interne, l'accès aux groupes III, IV et V, et d'autre part, d'abaisser les conditions de durée dans les groupes III à V, afin de proposer des parcours professionnels attractifs pour des agents à haut potentiel.

A défaut, les difficultés que nous rencontrons d'ores et déjà pour la nomination sur emploi fonctionnel des directeurs-adjoints de plusieurs cadres du ministère (qui pourtant occupent actuellement ce type de fonction dans les services), s'amplifieront.

Vous trouverez en annexe à ce courrier, un état des difficultés rencontrées et des propositions de modification du décret que je vous soumets.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Préfet, Secrétaire général

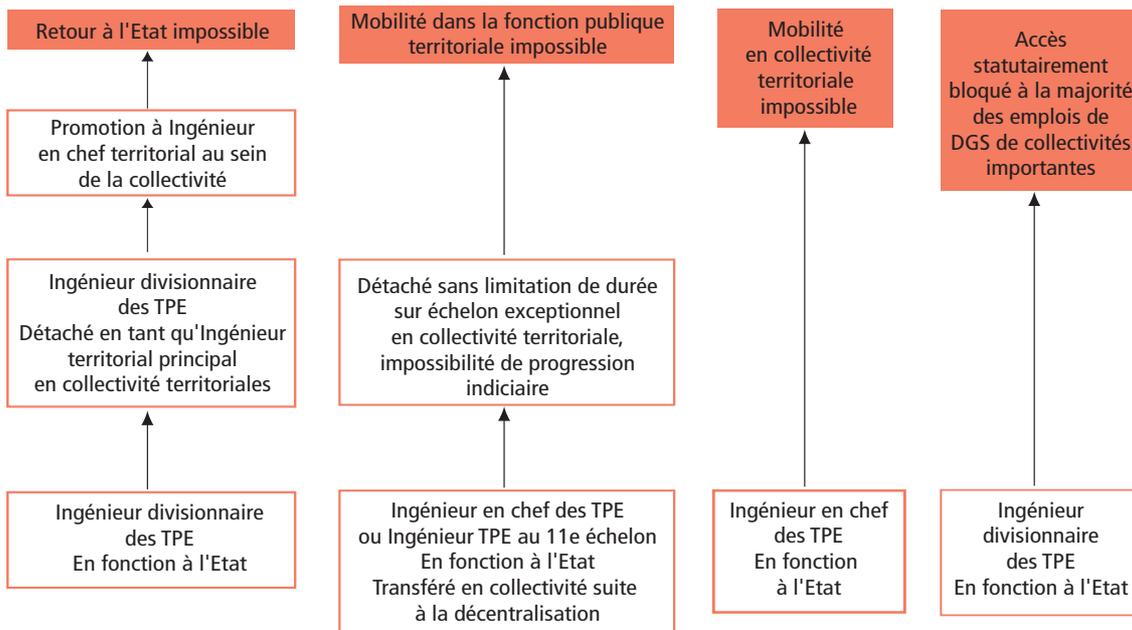

Didier LALLEMENT

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – Tél : 33 (0)1 40 81 21 22

www.developpement-durable.gouv.fr

ANNEXE 3

Les blocages statutaires de la mobilité inter-fonction publique pour les Ingénieurs des TPE



ANNEXE 4

Extraits d'interventions de parlementaires sur le dossier des ITPE

Ces personnels assurent des missions essentielles tant auprès de l'Etat que des collectivités territoriales. Grâce à la diversité de leurs compétences, ils contribuent à la fois à l'appropriation d'une approche globale des territoires mais aussi à en livrer une connaissance affinée, ce qui constitue un atout précieux lors des prises de décision.

La nécessaire réforme statutaire des ITPE.

Aujourd'hui, la présence des ingénieurs des travaux publics de l'Etat au niveau départemental est remise en cause. La fragilisation des services techniques, par des réorganisations incessantes et par le manque de moyens, s'accompagne d'une dévalorisation systématique des compétences techniques. Les missions, les positions et les conditions de travail des ingénieurs des TPE sont mises à mal. En particulier, le ministère de la Fonction publique leur refuse une réforme statutaire qui pérenniserait leur présence sur des postes d'encadrement supérieur et faciliterait leur mobilité inter-fonctions publiques. Cette réforme se place pourtant dans le cadre ambitieux de la modernisation de la fonction publique.

Le travail remarquable de ces experts qui sont des relais essentiels dans la gestion des territoires par l'Etat me semble fonder la légitimité des revendications portant sur la revalorisation de leur statut.

Je souhaite attirer votre attention sur la situation du corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat. Ce corps d'ingénieurs intervient avec succès dans de nombreuses missions techniques au sein de l'Etat et des collectivités territoriales. Il a montré ses compétences, en particulier au niveau départemental et infra-départemental, en matière de risques et gestion de crise, d'urbanisme, d'aménagement, de sécurité routière, de logement, d'habitat, de politique de la ville, d'environnement, d'eau, de notes, de transports...

Ainsi, l'indispensable concertation entre les services de l'Etat et ceux des collectivités territoriales, où les ingénieurs des Travaux Publics ont un rôle majeur à jouer en raison de leur technique et de leur compétence, est d'ores et déjà mise à mal. Il n'existe plus de Contrat de Plan Etat-Région pour réaliser les grands projets d'investissement nécessaires pour assurer le désenclavement et le développement de nos territoires. Désormais, le Préfet, véritable nouveau "Gouverneur" définira de tel ou tel projet. Il ne manquera par pour autant, de solliciter les collectivités territoriales pour boucler le tour de table financier.

J'ai pris connaissance avec intérêt de vos remarques sur la dévalorisation systématique des compétences techniques ainsi que de la stigmatisation dont les TPE font l'objet par la remise en cause, notamment, de leur présence au niveau départemental.

Liste des parlementaires intervenus sur le dossier des ITPE

FINISTÈRE	Patricia ADAM	Députée	Question écrite au gouvernement
BOUCHES DU RHONE	Sylvie ANDRIEUX	Député	Question écrite au gouvernement
LOIRE ATLANTIQUE	Jean-Marc AYRAULT	Député	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
DEUX-SÈVRES	Delphine BATHO	Députée	Question écrite au gouvernement
AISNE	Xavier BERTRAND	Ex-Sénateur actuel ministre du Travail	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
SOMME	Jérôme BIGNON	Député	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
LOZERE	Jacques BLANC	Sénateur	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
FINISTÈRE	Maryvonne BLONDEL	Sénatrice	Question écrite au gouvernement
NORD	Alain BOCQUET	Député	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
ILLE ET VILAINE	Jean-Michel BOUCHERON	Député	Question écrite au gouvernement
CORREZE	Bernadette BOURZAI	Sénatrice	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
COTES D'ARMOR	Danielle BOUSQET	Député	Question écrite au gouvernement
DOUBS	Françoise BRANGET	Député	Question écrite au gouvernement
VAR	Elie BRUN	Sénateur	Question écrite au gouvernement
PARIS	Jean-Christophe CAMBADELIS	Député	Question écrite au gouvernement
TERRITOIRE DE BELFORT	Jean-Pierre CHEVENEMENT	Sénateur	Question écrite au gouvernement
PAS DE CALAIS	Frédéric CUVILLIER	Député	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
OISE	Olivier DASSAULT	Député	Courrier au ministre du travail et de la fonction publique Eric Woerth
ALPES MARITIMES	Marc DAUNIS	Sénateur	Question écrite au gouvernement
ISERE	David DAVID	Sénatrice	Question écrite au gouvernement
MARNE	Charles DE COURSON	Député	Intervention auprès du Ministre du Budget François Baroin
EURE ET LOIRE	Laure DE LA RAUDIÈRE	Député	Question écrite au gouvernement
MORBIHAN	Josselin de ROHAN	Sénateur	Courrier au SNITPECT-FO
BOUCHES DU RHONE	Bernard DEFLESSELLES	Député	Question écrite au gouvernement
NORD	Michelle DEMESSINE	Sénatrice	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
NORD	Bernard DEROSIER	Député	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
CHARENTE MARITIME	Michel DOUBLET	Sénateur	Question écrite au gouvernement
SOMME	Daniel DUBOIS	Sénateur	courrier au Ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique
VAUCLUSE	Alain DUFAUT	Sénateur	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
MEUSE	Jean-Louis DUMONT	Député	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
NORD	Yves DURAND	Député	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
PAS DE CALAIS	Odette DURIEZ	Députée	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
COTES D'ARMOR	Corinne ERHEL	Députée	Question écrite au gouvernement
COTES D'ARMOR	Corinne ERHEL	Députée	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
PAS DE CALAIS	Albert FACON	Député	Courrier au Ministre du travail et de la fonction publique Eric Woerth
MAYENNE	Yannick FAVENNEC	Député	Question écrite au gouvernement
NORD	Bernard FRIMAT	Sénateur	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
BOUCHES DU RHONE	Samia GHALI	Sénatrice	Question écrite au gouvernement
INDRE ET LOIRE	Jean-Patrick GILLE	Député	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
HAUTE ALPES	Joël GIRAUD	Député	Question écrite au gouvernement
MAINE ET LOIRE	Marc GOUA	Député	Question écrite au gouvernement
SOMME	Maxime GREMETZ	Député	Question écrite au gouvernement
LOIRET	Serge GROUARD	Député	Courrier au SNITPECT-FO
ALPES MARITIMES	Jean-Claude GUIBAL	Député	Question écrite au gouvernement
CORREZE	François HOLLANDE	Député	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
NORD	Françoise HOSTALIER	Députée	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
ISERE	Michel ISSINDOU	Député	Question écrite au gouvernement
DOUBS	Claude JEANNÉREAU	Sénateur	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
MAINE ET LOIRE	Paul JEANNÉTEAU	Député	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron

SARTHE	Fabienne LABRETTE-MENAGER	Députée	Courrier au Ministre du travail et de la fonction publique Eric Woerth
HAUTES-ALPES	Lysiane LACAUD	Députée	Question écrite au gouvernement
CHARENTE	Jérôme LAMBERT	Député	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
FINISTERE	Marguerite LAMOUR	Député	Question écrite au gouvernement
PAS DE CALAIS	Jack LANG	Député	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
CHARENTE MARITIME	Daniel LAURENT	Sénateur	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron = question écrite au gouvernement
FINISTERE	Gilbert LE BRIS	Député	Courrier au SNITPECT-FO
FINISTERE	Annick LE LOCH	Député	Question écrite au gouvernement
SARTHE	Dominique LE MENER	Député	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
MORBIHAN	Jacques LE NAY	Député	Question écrite au gouvernement
PAS DE CALAIS	Michel LEFAIT	Député	Question écrite au gouvernement
AISNE	Antoine LEFEVRE	Sénateur	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
PAS DE CALAIS	Jean-Claude LEROY	Député	Question écrite au gouvernement
VAR	Geneviève LEVY	Député	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
ALPES	Lionel LUCA	Député	Courrier au SNITPECT-FO
PAS DE CALAIS	Jacqueline MAQUET	Députée	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
VAUCLUSE	Thierry MARIANI	Ex-Député et actuel Secrétaire d'Etat	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
HAUTES-ALPES	Henriette MARTINEZ	Député	Question écrite au gouvernement
SOMME	Gilbert MATHON	Député	question écrite auprès du MEEDTL
FINISTERE	Christian MENARD	Député	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
TERRITOIRE DE BELFORT	Damien MESLOT	Député	Question écrite au gouvernement
HERAULT	Kleber MESQUIDA	Député	Question écrite au gouvernement
LOZERE	Pierre MOREL A L'HUISSIER	Député	Courrier au ministre du travail et de la fonction publique Eric Woerth
DOUBS	Pierre MOSCOVICI	Député	Question écrite au gouvernement
CORREZE	Philippe NAUCHE	Député	Question écrite au gouvernement
HERAULT	Robert NAVARRO	Sénateur	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
NORD	Jean-Luc PERAT	Député	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
PAS DE CALAIS	Daniel PERCHERON	Sénateur	Question écrite au gouvernement
VENDEE	Jean-Luc PREEL	Député	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
CHARENTE MARITIME	Catherine QUERE	Député	Question écrite au gouvernement
HAUTE SOANE	Michel RAISON	Député	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
NORD	Paul RAOULT	Sénateur	Courrier au ministre du travail et de la fonction publique Eric Woerth
NORD	Ivan RENAR	Sénateur	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
CHARENTE	Marie-Line REYNAUD	Députée	Question écrite au gouvernement
BOUCHES DU RHONE	Jean ROATTA	Député	Question écrite au gouvernement
ALPES MARITIMES	Rudy SALLES	Député	Question écrite au gouvernement
PAS DE CALAIS	Michèle SAN VICENTE-BAUDRIN	Sénatrice	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
LOIRET	Jean-Pierre SUEUR	Sénateur	Courrier au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron + courrier à N. Kosciusko-Morizet
BOUCHES DU RHONE	Guy TEISSIER	Député	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
MARNE	Jean-Claude THOMAS	Député	Intervention auprès du Ministre du Budget François Baroin
BOUCHES DU RHONE	Dominique TIAN	Député	Question écrite au gouvernement
ILLE ET VILAINE	Philippe TOURTELIER	Député	Question écrite au gouvernement
LOIRE ATLANTIQUE	André TRILLARD	Sénateur	Question écrite au gouvernement
FINISTERE	Jean-Jacques URVOAS	Député	Question écrite au gouvernement
BOUCHES DU RHONE	Michel VAUZELLE	Député	Courrier au SNITPECT-FO
ARDENNES	Jean-Luc WARSMANN	Député	Intervention auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique Georges Tron
MAYENNE	François ZOCCHETTO	Sénateur	Question écrite au gouvernement



Eric PERES

Secrétaire général
de FO-Cadres

Question 1 : *Peux-tu nous présenter FO-Cadres, son rôle, son action, son positionnement au sein de Force Ouvrière ?*

FO-Cadres est au sein de Force Ouvrière une superstructure interprofessionnelle qui regroupe tous les cadres et ingénieurs adhérents à leur syndicat. Par ses actions, elle participe à la défense des intérêts individuels et collectifs des cadres et des ingénieurs, du privé comme du public. Elle facilite la mise en réseau des expertises relatives aux différents secteurs d'activités, favorise les échanges de bonnes pratiques entre les différents syndicats.

Lieu de réflexion et d'échange en liaison avec les mondes étudiant, universitaire, scientifique et technique, FO-Cadres est également partie prenante d'organismes paritaires dans le domaine de l'emploi, la protection sociale et la formation. Pour exemple elle s'engage activement dans l'administration de l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC), de l'Association Générale des Institutions de Retraites des Cadres (Agirc), du Centre d'Etudes Supérieures Industrielles (CESI),

du CEFIPA, premier Centre de Formation d'Ingénieurs par Alternance et du CELSA, l'Ecole des hautes études en sciences de l'information et de la communication de l'Université Paris Sorbonne. Elle est également très impliquée dans les activités de la Commission des Titres d'Ingénieur.

Question 2 : *Quelles sont les problématiques subies par les cadres aussi bien dans le public que dans le privé ?*

De la question des salaires à celles des conditions de travail, en passant par les enjeux de la formation et de la protection sociale, sans oublier la lutte contre les inégalités et la discrimination, les problématiques subies par les cadres sont nombreuses tout comme elles sont préoccupantes. En parties liées aux grandes mutations organisationnelles qui ont bouleversé les entreprises et les administrations publiques ces vingt dernières années, ces problématiques se sont amplifiées sous l'effet des différentes politiques de rationalisation économique.

De plans sociaux en restructurations organisationnelles ou capitalistiques, de fusions en élagage des hiérarchies, d'externalisation en délocalisation, les contraintes socio-économiques sur les cadres ne cessent de s'accroître emportant avec elles une concurrence toujours plus féroce tant par la réduction des coûts salariaux, que par la dégradation des conditions de travail, la précarisation des emplois et l'individualisation des rémunérations. L'insécurité et l'impermanence sociales font alors figure de nouvelles logiques dans la relation à l'emploi. Prenons l'exemple des politiques de rémunération qui se traduisent systématiquement pour les cadres par un retrait progressif des mesures collectives d'augmentation laissant ainsi place à l'explosion des primes et variables en tout genre.

Sous la double poussée des actionnaires et des marchés financiers et sous couvert de performance et de reconnaissance professionnelle, la stratégie d'individualisation développée par les entreprises vise chaque jour à placer les cadres et ingénieurs en situation de mercenaires stressés si ces derniers veulent percevoir une rémunération maximale indéterminée. Une politique qui n'épargne désormais pas les différentes strates de la fonction publique.

La question du temps de travail est également une problématique récurrente. Il est admis que les cadres dépassent fréquemment leur temps de travail "légal". Des heures supplémentaires non rémunérées d'autant plus nombreuses que les cadres et ingénieurs ressentent un sentiment d'urgence dans leur travail quotidien. Autant dire que les dernières remises en cause des protections collectives en la matière suite à la loi sur la démocratie sociale du 20 août 2008 issue de la position commune ont ouvert la voie à une aggravation des conditions de travail des cadres, tout particulièrement ceux qui pourront être amenés dans le cadre des forfaits jours à travailler de 218 à 235 voire 282 jours annuels.

Question 2 bis : *Peux-tu nous en dire plus sur le malaise des cadres et la pression qu'ils subissent ? L'évocation du malaise des cadres que l'appellation "stress" caractérise commodément aujourd'hui est si largement utilisé que le terme recouvre tout et son contraire.*

Un grand nombre de causes de cette situation ne sont pas nouvelles. Des enquêtes et autres études les révèlent régulièrement au grand jour. Mais si le malaise est ancien, il est aujourd'hui plus général et plus profond dans un monde du travail sous l'emprise de l'urgence et de la financiarisation. Une urgence qui s'érige en seul étalon de l'investissement professionnel sous l'aune de la performance économique. Stress, charge de travail croissante et manque de reconnaissance professionnelle font alors écho au désarroi des cadres dont les marges de manœuvres ne cessent de se réduire face aux contraintes de la relation client et à l'irréductible pression des actionnaires. La dérive managériale amplifie cet état où à défaut de temps ce qui est de l'ordre du privé s'immisce dans la sphère professionnelle et vice-versa. Le malaise se renforce d'autant plus que les cadres ont le sentiment de n'être plus que des « ressources

» au service de la spéculation financière. Et la crise ne va pas les épargner, au contraire. Plus nombreux sont les cadres à prendre conscience qu'ils ne sont alors plus à l'abri d'un coup dur, surtout lorsque les dirigeants ont échangé leur vision stratégique de long terme pour une vigilance du court terme. Plus que malaise, il est question de maltraitance d'un nombre croissant de cadres, pas de tous bien sûr, mais d'une bonne partie d'entre eux pour qui l'incertitude qui pèse sur les mois à venir les conduit à pratiquer par précaution un très fort resserrement des coûts. Cela provoque une double pression sur les cadres et ingénieurs, à la fois parce qu'ils subissent cette baisse des coûts, comme les cadres de la fonction publique subissent celle de la réduction irréflichtée des dépenses publiques, mais aussi parce que ce sont eux qui doivent la mettre en œuvre. Loin de vouloir céder à la facilité d'un discours manichéen pour fustiger les dérives d'un capitalisme destructeur, force est de constater que la recherche effrénée du meilleur coût et la poursuite de la rentabilité à court terme ont transformé le monde du travail et « le vivre ensemble », en un lieu de guerre de survie où la confiance laisse place à la défiance, le bien être à la souffrance et la coopération à l'isolement.

Question 3 : *Etre cadre et militant syndical n'est pas encore naturel en France. Qu'en penses-tu ? Rôle des cadres vis-à-vis des collaborateurs ? donc justement intérêt de s'impliquer, cadres mis sous pression, les cadres sont des travailleurs comme les autres...*

Si la syndicalisation est un véritable enjeu, la syndicalisation des cadres est un véritable défi tant il est vrai qu'être cadre et syndiqué ne va pas toujours de soi. Et bien que le rapport des cadres à l'action syndicale a sensiblement évolué, l'adhésion comme l'engagement sont encore perçus comme incongrus. L'engagement syndical peut donc constituer une véritable prise de risque et les exemples de carrières professionnelles entravées, de rêves brisés, de sanctions injustifiées sont nombreux.

S'arrêter à ce constat serait pour le coup le plus mauvais service que nous pourrions rendre aux cadres. Et cela ne serait pas juste car contrairement aux idées reçues, dans le privé on compte aujourd'hui plus de cadres syndiqués que d'ouvriers (7,5 % contre 5 %). Intégrés à la structure hiérarchique, les cadres et les ingénieurs sont confrontés quotidiennement à une économie de pratiques et de représentations difficilement conciliables avec une éthique professionnelle. Leur adhésion aux discours managériaux relatifs à l'accomplissement et à la réalisation de soi dans l'entreprise ou l'administration s'en trouve ébranlée. La tension identitaire, entre rôle managérial et position salariale s'en trouve alors exacerbée traduisant un véritable état de désenchantement qui participe à la rupture du contrat de confiance. Les résultats du baromètre FO Cadres révélait déjà en 2005 que 67% des cadres non syndiqués se déclaraient plus proches des autres salariés et que 42% d'entre eux déclaraient avoir intérêt à se syndiquer. Si seulement 7% des cadres envisagent de franchir le pas, c'est le cas de plus de 16% des jeunes de moins de 35 ans.

Question 4 : *Comment les ITPE peuvent contribuer à l'action de FO-Cadres ?*

La difficulté à cerner les contours du monde de l'encadrement ne doit pas nous laisser croire en l'absence d'une identité cadre. Elle nous invite au contraire à intégrer dans nos réflexions la part croissante de ces salariés dans le monde du travail pour traduire en revendications leurs aspirations et leurs préoccupations professionnelles.

Cet engagement syndical, FO-Cadres ne pourrait seule le porter. L'apport, l'appui et l'expertise des ITPE sont depuis toujours une force essentielle pour mener à bien nos actions et assurer le développement de Force Ouvrière dans l'encadrement. Depuis toujours le SNITPECT-FO est représenté au Bureau Exécutif de FO-Cadres, un poste qu'occupe actuellement notre camarade Sabrina Klein. Votre syndicat s'implique également au sein de notre Conseil National.

L'accroissement des besoins en ingénieurs, leurs fonctions dans les entreprises et administrations, leurs responsabilités dans le développement de l'économie, nécessitent d'être à leurs côtés pour défendre leurs droits et protéger leur titre. C'est pourquoi le siège dont dispose FO-Cadres à la CTI est confié à votre syndicat. Notre camarade Renaud Balaguer occupe ce poste et en assure également la vice-présidence.

Cet appui est fondamental, comme ce fut le cas **en 2007, lorsque que FO-Cadres a sollicité l'expertise du SNITPECT** pour s'opposer aux tentatives de création d'un ordre des ingénieurs au niveau européen. Cette initiative de la FEANI (La Fédération Européenne des Associations Nationales d'Ingénieurs) avec le projet Engcard, projet de carte électronique encadrant la profession d'ingénieur à l'échelle européenne, était préjudiciable à leurs droits et aux compétences de la CTI.

Des nouvelles pratiques de management, à la maîtrise de la charge de travail, du respect de l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, de la défense des augmentations salariales collectives à la transparence des critères de rémunération individuelle en passant par la prévention du stress et des risques psychosociaux, nos réponses syndicales à l'endroit des cadres et ingénieurs doivent être crédibles, lisibles et audibles. Le perfectionnement de notre cahier revendicatif appelle le concours de chacune de nos structures.

Plus que jamais l'aide du SNITPECT reste précieuse notamment pour construire ensemble les conditions d'un travail en réseau. Jeter notamment les bases d'un réseau syndical des ingénieurs FO, public/privé pour défendre leurs conditions de travail et renforcer leur rôle et leur place dans les entreprises et administrations est un nouveau défi que nous pouvons relever ensemble.

1 2 ou 3 bulletins chacun !

Les accords de Bercy et la loi du 5 juillet 2010

Suite aux accords de Bercy signés par les organisations syndicales sauf la CFTC et FO, la fin du paritarisme est décidée. Les comités techniques ne seront plus paritaires, le principe d'accord majoritaire sera mis en œuvre, les modalités d'appréciation de la représentativité seront modifiées, de nouveaux mécanismes de négociation (et non de concertation) seront développés.

La circulaire FGF-FO du 2 novembre 2010 fait un état des lieux de la loi :

<http://www.snitpect.fr/Representativite-syndicale-dans-la>

Le rapport du SNITPECT-FO adopté au Congrès 2009 examine son impact pour les ITPE :

<http://www.snitpect.fr/Tribune-no1220-Novembre-2009>

Les nouvelles instances élues

- Le Comité Technique de proximité : Le CT de proximité remplacera les CTPS. Le nombre de représentants du personnel sera fixé par arrêté et limité à 10 représentants.
- Le Comité Technique Ministériel : Il se substituera au CTPM. Le nombre de représentants sera de 15.
- La Commission Administrative Paritaire : Cette instance restera paritaire et le nombre de représentants du personnel ne changera pas.

Elections du 20 octobre 2011 : 1, 2 ou 3 bulletins ?

Les ITPE seront appelés à voter pour :

- 1) la CAP des ITPE,
- 2) le CTM du MEDDTL, s'ils sont en position normale d'activité, y compris dans un autre ministère,
- 3) le CT de leur service, à l'exception des services ayant eu des élections en 2010 (les DDI, une partie des DREAL, CIPF...) dont les CTPS ne seront pas renouvelés.

Des élections sur liste pour un mandat de quatre ans

Les élections se feront sur la base de listes de candidats, pour un mandat de 4 ans. Les listes du CTM seront constituées au niveau de la FEETS-FO. Celle de la CAP sera constituée par le SNITPECT-FO.

Par contre, les listes pour les CT de proximité devront être constituées localement. Le SNITPECT-FO et la FEETS-FO assureront le dépôt des candidatures.

Une coordination locale est indispensable au niveau des sections des syndicats nationaux et des cartels (élargis aux composantes agriculture et industrie au sein des DREAL) pour constituer les listes de 10 titulaires et 10 suppléants. Ces listes devront être à l'image de la diversité des origines (statutaires) des agents composant le service.

Des concertations sont en cours au niveau du ministère pour l'organisation des élections : cartographie des services, périmètre des agents participant au vote, organisation du vote...

Des informations seront mises en ligne régulièrement sur les sites des syndicats nationaux et de la FEETS-FO.

Résultats des élections des délégués à la Commission Exécutive

Conformément aux statuts de notre organisation syndicale, au cours de la journée du 16 décembre 2010 de notre congrès, ont été élus :

Délégués nationaux

Sylvie BLANC	DRIEE 94
Yves CHOLIN	retraité
Abdallah EL HAGE	CETE 69
Clotilde EL MAZOUNI	DDT 37
Bernard ENEAU	DGITM / DIT
Laurent JANVIER	DDT 45
Thierry LATGER	SNITPECT-FO
Nicolas MALLOT	Communauté d'Agglomération de Montpellier
Pierre Damien PAILLET	Ville de Maisons Alfort
Laurent TELLECHEA	SG/SPES

Délégués fonctionnels

CETE	Arnaud GANAYE	CETE Nord Picardie
Services Techniques Centraux	Vanessya LABORIE	CETMEF
Administration centrale	Eric VACHET	DGITM

Le contrat d'objectifs de l'ENTPE

Le projet stratégique de l'ENTPE a été validé en Conseil d'administration (CA) du 4 décembre 2009 sous réserve d'une validation ultérieure des orientations stratégiques pour la recherche. Il a pour objet de définir la stratégie de l'établissement public jusqu'en 2020 avec un bilan et des objectifs mesurés d'ici 2014. En parallèle et comme tous les Etablissements publics devaient établir un contrat d'objectifs, à signer entre l'école et la tutelle exercée par le MEDDTL. Ce contrat présente les objectifs à court et moyen terme de l'école et de sa tutelle. Ce contrat défini, négocié et validé par la tutelle, exercée par le SG/SPES, sera proposé à la signature du Ministre.

Le projet de contrat devait initialement être soumis au vote du CA de septembre. Le SNITPECT-FO avait alors estimé qu'il présentait de graves lacunes, et qu'il portait en germe des risques sur la pérennité de l'excellence et de l'homogénéité de la formation d'ingénieur ITPE :

- un engagement modéré de la tutelle sur la réalisation effective du contrat,
- une absence totale d'engagement sur la pérennité de recrutement d'élèves ingénieurs fonctionnaires à l'ENTPE,
- une diversification des recrutements trop floue, qui comportait le risque d'un abaissement de la qualité des élèves recrutés ainsi que d'une filiarisation en fonction du type de recrutement,
- des parcours recherche qui comportaient également ce risque de filiarisation, entraînant par exemple, la possibilité d'une "confiscation" des places de doctorat par les élèves bénéficiant de ce parcours, au détriment des autres,
- une absence de précisions sur le type de postes et de missions que les futurs ingénieurs seront appelés à occuper et à mener.

Le SNITPECT-FO est donc intervenu pour faire retirer le vote de l'ordre du jour du CA de septembre 2010. Il a été entendu, et le président a accordé un délai supplémentaire de deux mois pour que le projet soit repris. Le président du CA a plusieurs fois insisté sur l'importance de présenter un vote favorable massif pour permettre à ce type de document stratégique d'exister. Ce délai supplémentaire a permis à l'école et à la tutelle de mieux prendre en compte les nombreux amendements de fonds portés avec insistance par le SNITPECT-FO.

Les propositions du SNITPECT-FO ont bien été reprises, et le contrat d'objectif validé et voté le 26 novembre 2010 présente de nombreuses améliorations :

- précisions sur les missions des ITPE,
- engagement sur un recrutement plancher de 100 élèves ingénieurs fonctionnaires par an sur la durée du contrat,
- réécriture des objectifs 8 (formation doctorale) et 12 (renouvellement de l'offre pédagogique sous entendu avec l'apport des enseignants-chercheurs-) avec plus de précisions, et l'affirmation d'une formation homogène pour les ITPE.

Un record du monde pour un ITPE



Dernière performance de notre athlète Pierre FAUCHEUR, le 10 décembre 2010, il a battu le record du monde du 1 500 m vétérans en 4'21"94 (ancien record était de 4'24"39).

Rappelons parmi ses précédents exploits, l'année 2008 où il a emporté le titre de double champion du monde vétérans M 50 du 800 et 1 500 mètres indoor.

Que nous réserve-t-il pour cette année 2011 puisqu'il envisage de participer aux différents championnats de France, d'Europe et du monde d'athlétisme...

Nous lui souhaitons une pleine réussite qui viendra compléter et couronner ses précédents palmarès à la hauteur de ses capacités performantes.

Bravo à toi Pierre et bonnes foulées !

C'est avec une certaine satisfaction que le SNITPECT-FO a voté pour ce contrat d'objectifs !

RETRAITES : LOI DU 9 NOVEMBRE 2010

Exigeons l'abrogation (source FGF-FO)

Paramètres	Avant	Après	Précisions
CPCM	Pas de caisse de retraite, une inscription des pensions au grand livre de la dette publique. Mise en évidence dans le budget par un compte d'affectation spéciale CAS.	Un rapport sera remis par le gouvernement au Parlement avant le 30 septembre 2011 « relatif à la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires de l'Etat ».	
Age d'ouverture des droits	60 ans	62 ans	Progressivement d'ici 2018, à raison de 4 mois supplémentaires chaque année, à compter du 1er juillet 2011. Ce changement prendra effet à partir de la génération 1951.
Retraite à taux plein (sans décote)	65 ans	67 ans (progressive à partir de 2018).	Cette mesure affectera surtout les femmes, qui attendent souvent ce seuil pour toucher une retraite à taux plein car elles ont moins cotisé. A noter : la retraite à taux plein à 65 ans quelle que soit la durée d'assurance est maintenue pour les mères de 3 enfants âgées de 55 ans ou plus et qui ont interrompu leur carrière pour s'occuper d'un de leurs enfants.
Durée de cotisation	41 ans	La loi sur la réforme des retraites va appliquer le principe de l'augmentation de la durée de cotisation en fonction de l'allongement de l'espérance de vie.	A l'horizon 2012, il faudra compter 41 ans de cotisation pour pouvoir toucher une retraite à taux plein. Pour les personnes nées dans les années 1953 et 1954, donc à partir de 2013, le nombre d'années passera à 41 ans et un trimestre.
Prise en compte de la pénibilité	Catégories actives, départ possible à 50 ou 55 ans.	Augmenté de 2 ans comme l'âge pivot d'ouverture des droits.	Pas de transposition prévue pour la fonction publique qui conserve le service actif. Pour information, pour les salariés du privé, l'âge légal de départ à la retraite est maintenu à 60 ans, pour les salariés souffrant d'une usure professionnelle impliquant une incapacité physique égale ou supérieure à 20 %, voire à 10 % dans certains cas.
Dispositif carrières longues		Conservé et élargi aux personnes qui ont commencé à travailler avant 17 ans.	Les salariés concernés peuvent donc partir à la retraite entre 58 et 60 ans, à condition d'avoir cotisé pendant la durée légale allongée de deux ans. Les assurés ayant commencé leur activité à 14, 15, 16 ou 17 ans pourront continuer de partir à la retraite à 60 ans ou avant 60 ans. L'âge de la retraite augmentera progressivement pour ces assurés au rythme de 4 mois par an, mais sans dépasser 60 ans. Pour les assurés nés après le 1er janvier 1956, l'âge d'accès au dispositif carrière longue sera donc fixé à : - 58 ou 59 ans pour les assurés qui ont débuté leur activité professionnelle à 14 ou 15 ans ; - 60 ans pour ceux qui ont débuté leur activité professionnelle à 16 ans, soit un décalage d'une année par rapport à la situation actuelle.. Ouverture du dispositif aux assurés ayant démarré leur activité à l'âge de 17 ans : pour ces derniers l'âge de la retraite sera maintenu à 60 ans s'ils remplissent les conditions de durée d'assurance applicable au dispositif. Pour la Fonction publique : l'article 25 bis du Code des pensions est modifié et renvoie à un décret dans lequel devraient être précisées les modalités d'application de l'abaissement de l'âge d'ouverture des droits, la prise en compte (ou non ?) de certaines périodes: congé maladie, maternité, inaptitude temporaire, etc.
Taux de cotisation	7,85 % du traitement brut.	10,55 %	Aligné progressivement sur celui du secteur privé. L'actuel taux de cotisation salarial sera donc porté de 7,85 % à 10,55 % en 10 ans.



Paramètres	Avant	Après	Précisions
Dispositif carrières longues		Conservé et élargi aux personnes qui ont commencé à travailler avant 17 ans.	<p>Les salariés concernés peuvent donc partir à la retraite entre 58 et 60 ans, à condition d'avoir cotisé pendant la durée légale allongée de deux ans.</p> <p>Les assurés ayant commencé leur activité à 14, 15, 16 ou 17 ans pourront continuer de partir à la retraite à 60 ans ou avant 60 ans. L'âge de la retraite augmentera progressivement pour ces assurés au rythme de 4 mois par an, mais sans dépasser 60 ans.</p> <p>Pour les assurés nés après le 1^{er} janvier 1956, l'âge d'accès au dispositif carrière longue sera donc fixé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 58 ou 59 ans pour les assurés qui ont débuté leur activité professionnelle à 14 ou 15 ans ; - 60 ans pour ceux qui ont débuté leur activité professionnelle à 16 ans, soit un décalage d'une année par rapport à la situation actuelle. <p>Ouverture du dispositif aux assurés ayant démarré leur activité à l'âge de 17 ans : pour ces derniers l'âge de la retraite sera maintenu à 60 ans s'ils remplissent les conditions de durée d'assurance applicable au dispositif.</p> <p>Pour la Fonction publique : l'article 25 bis du Code des pensions est modifié et renvoie à un décret dans lequel devraient être précisées les modalités d'application de l'abaissement de l'âge d'ouverture des droits, la prise en compte (ou non ?) de certaines périodes: congé maladie, maternité, inaptitude temporaire, etc.</p>
Taux de cotisation	7,85 % du traitement brut	10,55 %	Aligné progressivement sur celui du secteur privé. L'actuel taux de cotisation salarial sera donc porté de 7,85 % à 10,55 % en 10 ans.
Départ anticipé parents	Départ anticipé avec jouissance immédiate de la pension si trois enfants et 15 ans de services effectifs avec une interruption de carrière pour chacun des enfants.	Fermeture du dispositif.	<p>Les parents de trois enfants ayant accompli 15 ans de services d'ici le 1^{er} janvier 2012 pourront encore utiliser ce dispositif, selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si l'agent a 55 ans au moins (ou 50 ans au moins pour les services actifs) au 1^{er} janvier 2011 (c'est-à-dire s'il est né avant le 1^{er} janvier 1956 ou avant le 1^{er} janvier 1961), il pourra continuer à bénéficier des modalités de calcul antérieures à la loi de 2010, c'est-à-dire les critères de l'année où il a eu à la fois 15 ans de services et son troisième enfant, y compris s'il part en 2012 ou après. - Si l'agent a moins de 55 ans (ou moins de 50 ans pour les services actifs) au 1^{er} janvier 2011 (né à partir du 1^{er} janvier 1956 ou à partir du 1^{er} janvier 1961 pour le service actif) : il doit déposer une demande d'admission à la retraite au plus tard le 31 décembre 2010, pour un départ avant le 1^{er} juillet 2011, s'il veut conserver les règles antérieures de calcul de la pension. Sinon, il se verra appliquer le calcul de droit commun pour sa retraite, c'est-à-dire les annuités nécessaires en fonction de l'année de naissance ainsi que la restriction du minimum garanti.
Parent d'enfant handicapé	Retraite à taux plein à 65 ans, quel que soit le nombre de trimestres validés.	Le dispositif pour les parents d'un enfant de plus d'un an atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 % est maintenu, pour le présent comme pour l'avenir.	
Poly pensionnés	15 ans de services effectifs nécessaires pour bénéficier d'une pension civile.	La durée de service minimale pour bénéficier du régime de retraite de la fonction publique est abaissée de 15 ans à 2 ans.	<p>Désormais, il suffira d'avoir cotisé pendant deux années dans la fonction publique pour bénéficier du régime des fonctionnaires.</p> <p>Suppression de la validation des services de non titulaires pour tous ceux qui seront titularisés à compter du 1^{er} janvier 2013.</p>

Paramètres	Avant	Après	Précisions
Rachat de trimestres manquants		Les trimestres rachetés par les salariés (en raison d'années d'études supérieures ou d'années de cotisation incomplètes) pourront être remboursés, à la demande de l'assuré et à condition que ce dernier n'ait pas encore fait valoir ses droits à la retraite.	Certains salariés ont commencé à racheter pour un départ à 60 ans alors que la réforme repousse leur départ et rend inutile leur rachat. Le montant remboursé sera soumis à l'impôt sur le revenu.
CPA	La CPA est actuellement réservée aux fonctionnaires dont la limite d'âge est de 65 ans.	Suppression de la cessation progressive d'activité au 1 ^{er} janvier 2011 (art. 54).	
Paiement des retraites	Le paiement du traitement d'activité augmenté éventuellement des avantages familiaux et du supplément familial de traitement, à l'exclusion de toutes autres indemnités ou allocations était continué jusqu'à la fin du mois civil au cours duquel l'agent était, soit admis à la retraite ou radié des cadres, soit décédé en activité.	Fin du traitement continué (art. 46).	En clair, un agent qui demandait sa retraite le 2 octobre, était payé intégralement jusqu'au 31 octobre, et la mise en paiement de sa pension prenait effet le 1 ^{er} novembre. Désormais, s'il part le 2 octobre, sa pension prendra toujours effet le 1 ^{er} novembre, mais du 3 au 31 octobre il ne recevra aucune rémunération.
Minimum garanti de pension	L'administration compare le montant normal de votre pension à celui du minimum garanti. Dans tous les cas, c'est le montant le plus favorable qui vous est payé, sans que vous ayez besoin de le demander.	Les agents devront désormais, pour l'obtenir, avoir les trimestres de cotisation exigés ou attendre l'âge du « taux plein ». Condition de ressources imposée (art. 45).	Le minimum de pension sera réservé aux agents qui auront une durée complète d'assurance (41 ans en 2012, 41 ans et 1/2 en 2020), ou atteint l'âge du taux plein (67 ans avec la réforme). Dans la Fonction publique, la restriction de l'accès au minimum garanti frapperait les moins rémunérés, et plus particulièrement les femmes. En application du minimum garanti, près de la moitié des agents de la Fonction publique territoriale (54% des femmes et 39% des hommes en 2008) voient leur pension mensuelle majorée de 150 € en moyenne. La mise sous condition du minimum s'appliquerait à ceux des agents qui ont les plus courtes durées d'assurance : en moyenne, les femmes totalisent six trimestres de moins. Important : les collègues qui ont atteint l'âge de départ à la retraite à la date d'entrée en vigueur de cette loi et qui continueraient de travailler ne seront pas touchés par cette remise en cause du minimum de pension : l'article L 17 du Code des pensions, tel qu'il est rédigé actuellement, continuera de s'appliquer pour eux.

brèves

ils nous ont quittés

Nicolas VOGELGESANG

Nicolas nous a quittés le 17 décembre 2010 et nous laissent dans une profonde tristesse.

Issu de la 42^{ème} promotion de l'ENTPE, il a débuté sa carrière à Metz en 1999 à la DDE 57 à l'arrondissement des grands travaux en tant que responsable d'un bureau d'études routier.

Il a ensuite rejoint son Alsace natale en 2002, pour prendre un poste de chargé d'études transports à la DRE Alsace au service de l'aménagement et de la prospective. Il a notamment porté, animé et marqué de son empreinte deux sujets importants pour le service : l'Observatoire Régional des Transports et de la Logistique d'Alsace (ORTAL) et l'Etude plurimodale des Transports dans le Rhin Supérieur. Pour l'ORTAL il a lancé, suivi et présenté à un large public, dont la presse, plusieurs études rassemblant les partenaires alsaciens concernés. Concernant l'étude plurimodale et plus largement pour le groupe de travail Transports de la Conférence du Rhin Supérieur, il a mené les travaux et supervisé les études en coopération avec les collègues allemands et suisses. Son niveau d'allemand lui a permis de suivre et d'animer des débats transfrontaliers mais aussi de rédiger, tant en français qu'en allemand, les rapports d'études et les plaquettes de présentation de celles-ci. Il a également travaillé sur les dossiers de la desserte ferroviaire de l'Euroairport de Bâle-Mulhouse, le Schéma de Service Collectif des Transports d'Alsace. Il avait le souci de partager ses connaissances et a participé en tant que formateur aux modules de formation interne mis en place pour les chargés d'études en aménagement, urbanisme, habitat et déplacements (AUHD).

Il s'est alors intéressé de plus en plus à la vie syndicale, a participé aux réunions de la section locale, à la grande mobilisation des ITPE le 29 juin 2004. Il a concrétisé son engagement syndical en 2005 en devenant secrétaire départemental de la section du Bas-Rhin. Il se battra sans relâche pour développer cette section forte d'une quarantaine de membres, aller au contact de nos camarades, participer aux réunions du cartel FO, organiser les assemblées générales annuelles. Il mettait un point d'honneur à rédiger un compte-rendu pour chacune de nos AG, formaliser l'avis de la section sur chaque rapport et le présenter à la tribune au congrès. Homme de convictions, il était fidèlement présent lors des défilés des manifestations Force Ouvrière à Strasbourg.

En 2006, il a pris le poste de chef de la subdivision de Wasselonne (Bas-Rhin), dans un contexte difficile (réorganisation des services, nombreux postes vacants à la subdivision). Son dynamisme et son ouverture d'esprit ont été très appréciés par les élus de sa subdivision et des subdivisions voisines puisqu'il a été amené à conduire plusieurs intérimis de front dans cette période où la vacance en subdivision était importante puisque les perspectives sur l'avenir du réseau territorial de l'ex-Equipement devenu MEDDM commençaient à s'assombrir singulièrement. Il a notamment beaucoup œuvré pour mettre en place la réforme du permis de construire et proposer aux élus de son unité territoriale une nouvelle « IAT grenellisée » en substitution de l'IAT traditionnelle sur le champ concurrentiel dont il a dû gérer la cessation progressive. Dans le cadre de l'intérim qu'il a assuré au niveau de la subdivision de Haguenau devenue Unité territoriale Nord, il a assuré une fonction de chef de projet pour une assistance à maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la collectivité pour le projet de la « liaison Sud » remobilisant par ce biais les compétences routières qu'il avait acquises dans le cadre de son premier poste. En 2009, il a également assuré une mission d'attaché auprès de la direction de l'équipe de préfiguration de la nouvelle DDT.

Fin 2009, il est inscrit au tableau d'avancement et intègre en Mai 2010 la DREAL naissante en tant que responsable qualité. Le challenge qui lui était fixé était ambitieux : il s'agissait de transposer au niveau de la DREAL la démarche qualité et les certifications pré-existant au sein de l'ancienne DRIRE, l'objectif étant de confirmer ces certifications pour fin 2010. Il a mis toute son énergie pour atteindre cet objectif, développer le concept de la qualité au sein de la DREAL et animer le réseau des correspondants « qualité » au sein des services.

Nicolas aimait la vie, ses activités extra-professionnelles étaient riches et nombreuses : il était sportif de haut-niveau (ceinture noire de karaté), vélo, passionné de photos, cinéophile averti. Il était très doué pour le dessin, il nous a d'ailleurs fait profiter de ses dessins humoristiques dans le magazine « presse orange » de la DRDE ! Il avait eu l'occasion d'entreprendre différents voyages vers des destinations lointaines : Afrique du sud, Etats-unis, Australie, la visite de l'île de Pâques qui l'avait beaucoup marqué.

C'était un collègue très apprécié de sa hiérarchie comme de ses collègues pour sa disponibilité, son engagement, son sens du service public, son éthique, la rigueur de ses raisonnements, son organisation sans faille et son efficacité "multitâches". Ouvert, sensible, discret mais doué d'une présence, respectueux des autres et exigeant le respect en retour, doté d'un physique de sportif et d'un sourire lumineux, il avait une personnalité propre et attachante.

Quelques témoignages de ses camarades de promotion :

« Pour moi, c'était un modèle de personne qui faisait les choses avec sérieux et rigueur mais qui ne se prenait pas au sérieux. Il était plein de chaleur, d'humanité et avait un grand sens de l'humour. »

« Pour ma part, je garderai l'image d'un homme à l'ouverture d'esprit et la convivialité remarquables, et d'un collègue de promo sur lequel j'ai pu compter lorsque j'en ai eu besoin. »

« Mon souvenir de Nicolas est celui d'un homme plein de vie et très ouvert aux autres, agréable et humain, enthousiaste. »

Sa disparition a suscité une immense émotion auprès de tous ceux qui l'ont connu et apprécié. Nous garderons de Nicolas, le souvenir d'un collègue très compétent, attentif au bien-être de tous, très sensible à la justice sociale.

Nous présentons toutes nos condoléances à son épouse Aline, à sa famille et à ses proches.

François DURGEAT

Nous avons eu la triste nouvelle d'apprendre, le 10 novembre 2010, le décès à Papeete d'un de nos camarades François Durgeat.

Il aura marqué l'Equipement de Polynésie française durant ces quinze dernières années et grâce à lui la Polynésie française peut s'enorgueillir de tous les grands équipements d'infrastructures existants.

Né en 1945, il commence sa carrière au SSBAIF en qualité de technicien.

La réussite à son examen professionnel lui donne accès au corps des ITPE en 1980. Il sera alors affecté au service Grandes Infrastructures à la DDE du Tarn de 80 à 92, puis promu au grade d'ingénieur divisionnaire en 94 ; il marquera alors son premier passage en Polynésie Française au poste de chef du service infrastructures de l'Equipement

Nommé directeur de Cabinet du ministre de l'Equipement, de 95 à 2005, après un court intermède de 2005 à 2007 (chef du service des routes en Haute-Vienne), il sera à nouveau directeur de Cabinet du ministre en charge du développement des archipels en Polynésie, poste qu'il occupera jusqu'au bout.

Maintenant, il repose sur les hauteurs de Papeete...

Nous nous souviendrons du travailleur infatigable, et sommes tristes pour sa famille et ses nombreux amis.

Christian BOSSE

Ingénieur en chef territorial, Président de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France de 2005 à 2008, Christian Bosse s'est éteint samedi 27 novembre. Homme de conviction, généreux et pugnace, il s'est battu courageusement contre la maladie pendant plus de deux ans, dans un combat inégal.

La territoriale et plus particulièrement tous les ingénieurs sont en deuil aujourd'hui. Le SNITPECT-FO et les ITPE sont aussi touchés par cette disparition d'un collègue, d'un partenaire, d'un camarade qui avait noué des liens entre les différentes organisations d'ingénieurs à la fois à l'Etat et dans la territoriale.

Nous perdons aujourd'hui un ami unanimement apprécié de tous. Mais quoiqu'il advienne, Christian restera à jamais gravé dans nos esprits et dans le cœur de tout ceux qui l'ont connu.

Le SNITPECT-FO présente ses plus sincères condoléances à toute sa famille et ses amis. Toutes nos pensées accompagnent tout particulièrement ses enfants et son épouse Martine qui l'a soutenu tout au long de cette épreuve.



SNITPECT-FO 11, rue Meslay 75003 PARIS

Tél. 01 42 72 45 24 Fax 01 42 72 05 67

Courriel : snitpect@snitpect.fr Site internet : www.snitpect.fr

Directeur de la publication : Thierry LATGER Commission paritaire n° 1114 S 06818 Périodicité : trimestrielle

Imprimerie : A.TROIS 06 26 84 14 51 ISSN 1959-4704

Prochainement

Harcèlement managérial au ministère du Développement Durable : le dossier complet est en ligne

<http://www.snitpect.fr/Harcèlement-Managérial-le-Dossier>

Le SNITPECT-FO prend une fois de plus ses responsabilités de syndicat de cadres (y compris supérieurs) et pose sur la table LE sujet dont personne n'ose parler à haute voix, même si tout le monde y pense.



Ce dossier, outre les « actes » envoyés précédemment, comporte un encart rédigé par nos camarades de France Télécom.

Un exemplaire a été adressé à notre ministre, qui n'a pour l'instant manifesté aucune réaction.

Fusion des corps d'ingénieurs : un flash spécial à venir !

Le TOP DEPART à la fusion a été donné par l'administration, avec une réunion de présentation le 27 janvier puis la diffusion d'une vidéo de communication.

Cependant, elle refuse de discuter sur le principe même de la fusion, ses objectifs et son périmètre. Elle restreint la concertation aux seules modalités pratiques (gestion et formation), déjà très contraintes par le "moule" établi par la fonction publique.

DROIT DE REPONSE

Le front commun intersyndical s'est constitué instantanément, traduit dans un communiqué puis une lettre adressée à la ministre. Retrouvez ces éléments et la vidéo réponse du SNITPECT-FO sur notre site internet.

Au sein de FO, les IAE, ITGCE, ITM et ITPE travaillent ensemble pour analyser le projet proposé et construire des éléments de stratégie qui font aujourd'hui défaut.

Déterminons ensemble notre avenir !

20 octobre 2011 : des élections nouvelle formule !

Les instances de dialogue social, leur fonctionnement et leurs élections, ont été modifiés en profondeur (voir article dans la présente Tribune).

Premières conséquences visibles en 2011 :

- un « grand soir » électoral, le 20 octobre,
- autant d'élections que d'instances de concertation,
- des élections sur listes de noms,
- des instances qui ne seront plus paritaires...

Elections de la CAP, du Comité technique ministériel, des Comités techniques de proximité :

Votez FO !

Les bugs sur les feuilles de paye se multiplient... Merci REHUCIT !

Appel aux témoignages : nous engageons chaque ITP concerné par un défaut de paye, même réglé, à nous transmettre son témoignage

(à adresser à snitpect@snitpect.fr / objet : défaut de paye).

